

2016



Groupement des emplois et des compétences
Service de la formation et du sport

REAC S EAP
 D RAD FI
 A DEC QROC M E IMP
 APC RCH PV
 CYN M SAV
 JS P E SMO O
 FAR L
 GRIMP
 R GLACE VAE LSPC C E I
 I
 PRV ÉVALUATION RATD



“chaque jour à vos côtés”



L'année 2015 aura été une année charnière en matière de réformes de la formation, faisant suite elles-mêmes à celles de la refonte des filières des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Ces réformes ont pour principal objectif de répondre à une attente forte de la profession mais également visent à permettre aux sapeurs-pompiers d'être opérationnels le plus tôt possible après leur recrutement.

Elles doivent permettre également de passer d'une logique de contenu de formation à une logique de compétence.

L'application des mesures transitoires prévues par les textes réglementaires rendent d'ores et déjà nécessaires la mise en place d'un nombre conséquent de formations jusqu'au 30 avril 2019. La qualité des secours de demain dépend de la réussite de cette réforme.

C'est dans ce sens que le service de la formation et du sport a travaillé afin de vous offrir un panel de stage pour l'année 2016.

L'énergie déployée, la réactivité et la disponibilité de chacun, stagiaires, formateurs, personnels de la filière emplois et des compétences, des chefs de centres et groupements, me permettent dès maintenant de dresser un bilan positif de cette nouvelle formule.

Je souhaite à présent que chacun puisse s'identifier dans cette démarche et trouver la disponibilité nécessaire pour suivre les stages qui lui permettront d'évoluer dans ses compétences. 2016 est l'année d'aboutissement des travaux du plan pluriannuel de formation de l'établissement adossé notamment aux travaux d'analyse et de couverture des risques identifiés sur le département, mais également à la réalisation des fiches de postes et de la conduite d'entretien professionnel.

N'oublions jamais que l'on ne peut pas être efficace si l'on n'est pas formé et que l'on ne maintient et ne perfectionne pas ses acquis.

Soyez sincèrement, toutes et tous, remerciés pour l'ensemble des travaux menés et de l'investissement de chacun dont le seul objectif aura été, une fois de plus, l'intérêt général.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon cursus de formation 2016.

Le Directeur départemental

Colonel Michel BLANCKAERT

Le mot du chef de service formation

L'année 2014 a vu le domaine de la formation des sapeurs-pompiers profondément modifié par la publication des arrêtés relatifs à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de 2013.

La mise en œuvre de cette réforme s'est poursuivie en 2015 par la validation du règlement départemental d'évaluation des formations de tronc commun et la rédaction d'un certain nombre de supports pédagogiques et de règlements internes de professionnalisation et d'évaluation.

2015 a également été l'année marquant l'arrivée de 3 sous-officiers au sein du service de la formation et du sport afin de renforcer l'encadrement des stages départementaux. Elle a permis au service de se réorganiser en réponse aux besoins croissants.

L'année 2016 sera, quant à elle, une année phare pour le SDIS64. Le plan pluriannuel de formation de l'établissement, issu des réflexions des différents groupes de travail composés de PATS, de SPV et de SPP, sera acté et répondra à nos obligations en la matière

Ce chantier permet à différents représentants de chaque filière de participer à l'élaboration d'un document structurant pour l'établissement.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'ensemble des acteurs de la formation, à commencer par les responsables pédagogiques et formateurs, sous l'égide des organisateurs ainsi que l'encadrement des services et centres de secours, qui nous permet de répondre à vos besoins de montée ou de maintien des compétences dans les différents domaines qui composent nos métiers.

Le chef du service de la formation et du sport

Commandant Sylvie ARQUE BERMEJO

LE MOT DU DIRECTEUR	3
LE MOT DU CHEF DE SERVICE FORMATION	5
SOMMAIRE	6
LA FORMATION AU SDIS64	10
PROCÉDURE D'INSCRIPTION	12
RÉFORME DE LA FORMATION : MESURES PÉRENNES	14
RÉFORME DE LA FORMATION : MESURES TRANSITOIRES	21
RECAPITULATIF DES FORMATIONS SECOURS A PERSONNES	26
PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	27
FORMATIONS DESTINÉES AUX PATS	29
PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1	30
FORMATIONS INITIALE ET D'INTÉGRATION	31
JOURNEE D'ACCUEIL DES NOUVELLES RECRUES	32
OUTILS DE TRANSMISSIONS	33
ÉQUIPIER PROMPT SECOURS	34
ÉQUIPIER VSAV	35
ÉQUIPIER OPERATIONS DIVERSES	36
ÉQUIPIER INCENDIE	37
ÉQUIPIER SECOURS ROUTIER	38
FORMATIONS LIÉES AUX AVANCEMENTS DE GRADE	39
CHEF D'EQUIPE SPP/SPV - BASES DU COMMANDEMENT OPERATIONNEL	40
CHEF D'EQUIPE SPP/SPV - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES APPLIQUEES A L'INCENDIE	41
CHEF D'AGRES UNE EQUIPE SPP/SPV - GESTION OPERATIONNELLE & COMMANDEMENT / CADRE D'INTERVENTION	42
CHEF D'AGRES UNE EQUIPE SPP/SPV - OPERATIONS DIVERSES & SAUVETAGES	43
CHEF D'AGRES UNE EQUIPE SPP/SPV - SECOURS A PERSONNES	44
CHEF D'AGRES UNE EQUIPE SPP/SPV – SECOURS ROUTIERS	45
CHEF D'AGRES UNE EQUIPE SPP/SPV – MOYENS ELEVATEURS AERIENS	46
COMPLEMENT DE FORMATION GESTION OPERATIONNELLE ET COMMANDEMENT	47
FORMATIONS DE TRONC COMMUN OPÉRATIONNEL	49
CONDUCTEUR POIDS-LOURDS	50
CONDUCTEUR ENGIN INCENDIE ET DE SECOURS NON SPECIALISE	51
CONDUCTEUR ENGIN POMPE	52
CONDUCTEUR ENGIN « RURAL »	53
CONDUCTEUR ENGIN « TOUT TERRAIN »	54
CONDUCTEUR MOYENS ELEVATEURS AERIENS	55
MISE EN ŒUVRE DE MOYENS ELEVATEURS AERIENS	56
CONDUCTEUR ENGINS SPECIAUX - FMOGP	57
CONDUCTEUR ENGINS SPECIAUX - CPCE	58
FORMATIONS DE TRONC COMMUN FONCTIONNEL	59
FORMATION JURIDIQUE NIVEAU 1	60
FORMATION JURIDIQUE NIVEAU 2	61
EXCEL – NIVEAU UTILISATEUR	62
EXCEL - PERFECTIONNEMENT	63
WORD – NIVEAU UTILISATEUR	64
WORD - PERFECTIONNEMENT	65
OUTLOOK – NIVEAU UTILISATEUR	66
OUTLOOK - PERFECTIONNEMENT	67

ENVIRONNEMENT WINDOWS 7	68
POWERPOINT 2010	69
FORMATIONS DE FORMATEURS	71
JOURNEE PREPARATOIRE A LA FORMATION DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS	72
PEDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR	73
PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS	74
PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR DE FORMATEURS (ANCIEN INSTRUCTORAT DE SECOURISME)	75
CONCEPTION ET ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION (ANCIEN INSTRUCTORAT DE SECOURISME)	76
FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ	77
RISQUES TECHNOLOGIQUES	78
RCH – ÉQUIPIER OU CHEF D'ÉQUIPE RECONNAISSANCE	79
RCH – ÉQUIPIER OU CHEF D'ÉQUIPE INTERVENTION	80
RAD – ÉQUIPIER OU CHEF D'ÉQUIPE RECONNAISSANCE	81
RAD – ÉQUIPIER OU CHEF D'ÉQUIPE INTERVENTION	82
DECONTA – CHAÎNE MODULAIRE DE DECONTAMINATION DE MASSE	83
DEPOL – MODULE DE POLLUTION	84
SAUVETAGE & DEBLAIEMENT	85
SDE – SAUVETEUR DEBLAYEUR	86
SDE – CHEF D'UNITÉ SAUVETEUR DEBLAYEUR	87
SDE – CHEF DE SECTION SAUVETEUR DEBLAYEUR	88
RECHERCHE AERONEF	89
MILIEU PERILLEUX	90
IMP - SAUVETEUR GRIMP	91
IMP - CHEF D'UNITÉ GRIMP	92
IMP – CONSEILLER TECHNIQUE GRIMP	93
ISS - SAUVETEUR EN INTERVENTIONS EN SITE SOUTERRAIN	94
CAN – ÉQUIPIER SECOURS EN CANYON	95
CAN – CHEF D'ÉQUIPE CANYON	96
CYN – PREFORMATION CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE MODULE A	97
CYN – PREFORMATION CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE MODULE B	98
CYN – PREFORMATION CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE MODULE C	99
CYN – CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE	100
CYN – CHEF D'UNITÉ CYNOTECHNIQUE	101
CYN – CONSEILLER TECHNIQUE CYNOTECHNIQUE	102
SMO – SENSIBILISATION AUX SECOURS EN MONTAGNE	103
SMO – ÉQUIPIER SECOURS EN MONTAGNE	104
SMO – CHEF D'UNITÉ SECOURS EN MONTAGNE	105
SMO – MODULE NEIGE NIVEAU 1	106
SMO – MODULE NEIGE NIVEAU 2	107
SMO – MODULE GLACE NIVEAU 1	108
SMO – MODULE GLACE NIVEAU 2	109
PREVENTION - PREVISION	110
PRV – AGENT DE PREVENTION	111
PRV - PREVENTIONNISTE	112
PRV – RESPONSABLE DE LA PREVENTION	113
NAUTIQUE	114
FORMATION DES SAUVETEURS AQUATIQUES AFFECTES A LA SURVEILLANCE DES PLAGES	115
SAUVETEUR AQUATIQUE EN EAUX INTERIEURES ET EAUX VIVES	116
SAUVETEUR AQUATIQUE MODULE EAUX VIVES	117
SCAPHANDRIER AUTONOME LEGER	118
TRANSMISSIONS & SYSTEMES D'INFORMATIONS	119

TRS1 – OPERATEUR PC	120
FORMATIONS DE MAINTIEN, D'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS	121
TRONC COMMUN OPERATIONNEL & FONCTIONNEL	122
FMAPA CHEF D'AGRES UNE EQUIPE DIV	123
FMAPA CHEF D'AGRES UNE EQUIPE SAP	124
FMAPA CHEF D'AGRES UNE EQUIPE SR	125
FMAPA CHEF D'AGRES TOUT ENGIN (INC)	126
FMAPA CHEF DE CENTRE ET ADJOINTS	127
FMAPA CHEF DE GROUPE	128
FMAPA CHEF DE COLONNE	129
FMAPA CHEF DE SITE	130
FMAPA OPERATEUR ET CHEF DE SALLE CTAC	131
FMAPA OFFICIER CODIS	132
FMAPA FEUX DE FORETS	133
FMAPA CONDUCTEUR DE VEHICULE TOUT TERRAIN PL	134
FMAPA FORMATIONS ANIMALIERES	135
FMAPA PROJECTEUR HYPODERMIQUE	136
FMAPA FORMATEUR ARICO	137
FMAPA FORMATEUR LSPCC	138
FMAPA FORMATEURS PREMIERS SECOURS	139
SPECIALITES	140
FMAPA EQUIPIER DE RECONNAISSANCE ET D'INTERVENTION RISQUES CHIMIQUES	141
FMAPA CHEF CMIC ET CONSEILLER TECHNIQUE RISQUES CHIMIQUES	142
FMAPA EQUIPIER DE RECONNAISSANCE ET D'INTERVENTION RISQUES RADIOLOGIQUES	143
FMAPA CHEF CMIR ET CONSEILLER TECHNIQUE RISQUES RADIOLOGIQUES	144
FMAPA SAUVETAGE & DEBLAIEMENT	145
FMAPA RECHERCHE AERONEF	146
FMAPA OPERATEUR ET EDUCATEUR SPORTIF	147
FMAPA ARBITRAGE ET JURY	148
FMAPA PREVENTIONNISTE	149
FMAPA ANNUELLE DE CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE - AVALANCHE	150
FMAPA ANNUELLE DE CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE – RECHERCHE	151
FMAPA ANNUELLE DE CHEF D'UNITE CYNOTECHNIQUE	153
FMAPA ANNUELLE 44H00 GRIMP - GSMSP	155
FMAPA SECOURS EN SITE SOUTERRAIN	156
FMAPA GRIMP	157
FMAPA SMO2/SMO3 ALPINISME HIVER, RAID A SKI, ALPINISME ETE	158
JOURNEE PROGRESSION GRIMP	159
FMAPA GSMSP	160
STAGE EVOLUTION GRIMP	161
FMAPA CONDUCTEUR EMBARCATIONS	162
FMAPA ENCADREMENT SAUVETEUR AQUATIQUE	163
FMAPA SAUVETEUR AQUATIQUE	164
FMAPA ENCADREMENT CHEF DE BORD ET SAUVETEUR COTIER	165
FMAPA CHEF DE BORD ET SAUVETEUR COTIER	166
FMAPA SCAPHANDRIER AUTONOME LEGER QUALIFIE A 40 M	167
FMAPA CHEF D'UNITE ET CONSEILLER TECHNIQUE SAL	168
FORMATIONS TECHNIQUES DIVERSES	169
FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI D'OPERATEUR CTAC	170
FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI D'OFFICIER CODIS	171
IMPREGNATION OPERATIONNELLE CTAC	172

JOURNEE SILOS ET SECHOIRS	173
JOURNEE D'INFORMATION SUR LES INTERVENTIONS SUR LES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	174
ENTRAINEMENT FUSIL HYPODERMIQUE	175
FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS	177
JSP3- EQPS – ÉQUIPIER PROMPT SECOURS	178
MODULE COMPLEMENTAIRE SPV DES JSP- EQVSAV	179
MODULE COMPLEMENTAIRE FISPV DES JSP4	180
BREVET NATIONAL DES JSP	181
ANIMATEURS DE SECTION JSP	182
FORMATIONS DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL	183
FORMATION DE BASE ASSISTANT DE PREVENTION	185
FORMATION AU SOUTIEN SANITAIRE OPERATIONNEL	186
FORMATION INITIALE PROTOCOLE INFIRMIER EN SOINS D'URGENCE	187
FORMATION AUX TECHNIQUES D'URGENCES MEDICALES SUR MANNEQUIN DE FORMATION KELLY	188
FORMATIONS SPORT	189
OPERATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE SAPEURS-POMPIERS	190
MODULE COMPLEMENTAIRE – ENCADREMENT DES APS DES JSP	191
MODULE COMPLEMENTAIRE – PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE	192
MODULE COMPLEMENTAIRE – ARBITRAGE ET JURY	193
LA FORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT	194
LES FORMULAIRES	197
LES MANIFESTATIONS SPORTIVES	198

LA FORMATION AU SDIS64

La formation à la direction

Service de la formation et du sport – Centre départemental de formation

Commandant Sylvie ARQUE-BERMEJO

Pôle conception recherche et développement pédagogique :

Capitaine Thierry FAURE

Lieutenant de 1^{ère} classe Frédéric DOUENCE

Pôle mise en œuvre des formations, des activités logistiques et sportives :

Capitaine Guillaume CURTIL

Lieutenant de 1^{ère} classe Jean-Louis LACROIX

Sergent-chef Hélène COUSTURE

Sergent-chef Éric APPERT

Sergent Angélique PIAT

Pôle ressources, soutien et conseils :

Madame Michèle LASSALLE

Madame Florence SEGRESTAA

33, avenue du Maréchal Leclerc – BP 1622

64016 PAU cedex

La formation dans les groupements territoriaux

Groupelement territorial EST

Service des emplois et des compétences :

Capitaine Dominique DUFAYS

Lieutenant de 1^{ère} classe Jean-Marie CACHAU

Assistance administrative :

Madame Michèle PEYRÉ

Madame Sophie LAUDUMIEY

Avenue de Saragosse

64000 PAU

Groupement territorial OUEST

Service des emplois et des compétences :

Capitaine Carole GLANARD
Lieutenant de 2^{ème} classe Pascal TOULET

Assistance administrative :

Madame Laetitia BEROUS
3, avenue de la butte aux cailles
64600 ANGLET

Groupement territorial SUD

Service des emplois et des compétences :

Capitaine François FERRY

Assistance administrative :

Madame Sophie SARRAMONNE
Zone Lanneretonne
6, rue Jacques DUFILHO
64400 OLORON SAINTE MARIE

Les Conseillers et Référents Techniques

Conduite

Adjudant-chef Eric FOURCADE

Cynotechnie

Lieutenant Laszlo TITLI

Encadrement des activités physiques

Lieutenant 1CL Jean-Louis LACROIX

Risques technologiques

Commandant Patrice POISSON

Sauvetage aquatique

Commandant Joseph BONSON

Plongée subaquatique

Commandant Joseph BONSON

Systèmes d'information & communication

Capitaine Christelle PLANA

Sauvetage déblaiement

Lieutenant 1CL Patrick MEDER

Secours à victimes

Lieutenant 1CL Frédéric DOUENCE

GRIMP

Adjudant Cédric CARMOUZE

GSMSP

Sergent Maxime RODRIGUES

Risques animaliers

Caporal Grégory COPPEE

Incendie

Capitaine Guillaume CURTIL

**Aucune formation ne peut être dispensée sans la validation préalable du Conseiller Technique,
du Référent Technique ou du Service de la formation et du sport**

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Inscription via WEBFOR

- Inscription en ligne via WEBFOR à partir du lundi 29 juin 2015.
- Les inscriptions sont à réaliser jusqu'à la date définie par les chefs de centre d'incendie et de secours ou de service respectifs en interne en sachant que :

Toutes les demandes de stage 2016 sont à réaliser en ligne jusqu'au vendredi 18 septembre 2015 (INCLUS)

Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

- Le **chef de centre d'incendie et de secours ou de service** doit émettre un avis sur les demandes de stage des agents, stagiaires et formateurs de son unité ou service au plus tard le vendredi 18 septembre 2015 en **établissant un ordre de priorité**. Tout **avis défavorable doit être motivé** par le supérieur hiérarchique du personnel ayant réalisé la demande.
- Le **formateur** souhaitant réaliser un encadrement de stage pourra être retenu sur tout ou partie de la formation à la diligence du responsable pédagogique. Ce choix doit être impérativement réalisé en accord avec le service des emplois et des compétences du groupement territorial concerné. Le créneau sur lequel il aura été retenu lui sera communiqué par la voie hiérarchique en complément du retour WEBFOR **le plus rapidement possible**.
- Le **chef du groupement territorial ou fonctionnel** doit émettre un avis sur la demande de stage au plus tard le vendredi 2 octobre 2015 en **établissant un ordre de priorité**. Tout **avis défavorable doit être motivé**.
- La sélection des candidatures des FMAPA et des formations des unités spécialisées sera réalisée le jeudi 15 octobre 2015 en concertation entre le service de la formation, les services des emplois et des compétences des groupements territoriaux et les chefs d'unités spécialisées. À l'issue, **le retour se fera directement sur le compte individuel WEBFOR de l'agent**.
- La sélection des candidatures des formations d'avancement SPP/SPV sera réalisée le jeudi 26 novembre 2015 en concertation entre le service de la formation et les services des emplois et des compétences des groupements territoriaux. À l'issue, **le retour se fera directement sur le compte individuel WEBFOR de l'agent**.

Le chef de centre d'incendie et de secours ou de service est un acteur principal de la formation.

À ce titre, il doit garantir, en collaboration avec le correspondant formation, le niveau des connaissances exigées pour accéder aux formations.

Procédure de candidatures pour les personnels à multiples statuts

Les agents à la fois SPP et SPV (autres que ceux du CTAC)

- le statut de professionnel prime dans la candidature ;
- les agents font acte de candidature en tant que professionnel auprès de leur groupement territorial ou fonctionnel de rattachement comme sapeur-pompier professionnel ;
- le service des emplois et des compétences du groupement territorial de rattachement en qualité de sapeur-pompier professionnel gère leur candidature.

Ainsi seules les demandes en tant que professionnel seront prises en compte.

Période transitoire (jusqu'en 2019) ; l'agent doit s'inscrire sous le statut correspondant aux formations nécessaires pour tenir l'emploi opérationnel exercé en fonction de son unité ou CIS d'affectation

Les agents à la fois PATS (en groupement fonctionnel ou territorial) ***et SPV ou à la fois SPP du CTAC et SPV***

- le statut de volontaire prime dans leur candidature ;
- les agents font acte de candidature sur WEBFOR ;
- le service de la formation transmettra à la clôture des inscriptions un récapitulatif des demandes de stage effectuées à leur chef de groupement fonctionnel ou territorial de rattachement comme PATS ou SPP ;
- en cas de difficulté sur la candidature, les chefs de groupement fonctionnel ou territorial se concertent ;
- en cas de réponse positive, l'agent informe le chef de groupement fonctionnel ou territorial pour lequel il travaille en qualité de PATS ou SPP, du stage et de ses modalités ;
- si le chef de groupement fonctionnel ou territorial de rattachement, pour lequel il travaille en qualité de PATS ou SPP, souhaite une formation différente ou complémentaire à celle demandée, il se met en rapport avec le chef de groupement fonctionnel ou territorial concerné ;
- le service des emplois et des compétences du groupement territorial de rattachement en qualité de SPV gère leur candidature.

RÉFORME DE LA FORMATION : MESURES PÉRENNES

Je rentre SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Je suis sapeur 2^{ème} classe

Je dois valider
la formation d'équipier

**MODULE
TRANSVERSE**
(56 heures)

Journée d'accueil des nouvelles recrues (8 heures)
Outils de transmissions (8 heures)
Équipier aux prompts secours (40 heures)

ÉQUIPIER AU VSAV
(40 heures)

ÉQUIPIER INCENDIE
(56 heures)

**ÉQUIPIER
OPÉRATIONS
DIVERSES**
(40 heures)

J'exerce l'activité
d'ÉQUIPIER

J'exerce l'activité
d'ÉQUIPIER

J'exerce l'activité
d'ÉQUIPIER

Secours à personnes



Incendie



Opérations diverses



J'ai validé les quatre modules,
Je suis apte physiquement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)

Je deviens sapeur 1^{ère} classe

Mesures pérennes
À partir du 1^{er} janvier 2014

Je veux devenir CAPORAL

Je suis sapeur 1^{ère} classe



ÉQUIPIER SECOURS
ROUTIER
(40 heures)

J'ai trois ans
d'ancienneté de sapeur

J'exerce l'activité
d'ÉQUIPIER

Secours routier



Je deviens caporal



Je peux accéder au

ÉQUIPIER SECOURS
ROUTIER
(40 heures)

J'exerce l'activité de
CHEF D'ÉQUIPE

J'exerce l'activité de
CHEF D'ÉQUIPE

Incendie



Secours routier



Secours à personnes



Opérations diverses



Mesures pérennes
A partir du 1^{er} janvier 2014

Je veux devenir SERGENT

Je suis caporal



J'ai trois ans d'ancienneté de caporal

Je deviens sergent



J'exerce l'activité de chef d'agrès d'un engin une équipe

Secours à personnes



Secours routier



Opérations diverses



Missions sauvetage



Agrès armé par 3 sapeurs-pompiers : un binôme et moi-même

Mesures pérennes
A partir du 1^{er} janvier 2014

Je veux devenir ADJUDANT

Je suis sergent



J'ai six ans d'ancienneté de sergent

Je deviens adjudant



J'exerce l'activité de chef d'agrès tout engin

Secours à personnes



Secours routier



Incendie



Missions sauvetage



Je veux devenir ADJUDANT

CONDITION DE NOMINATION, ancienneté SPP/SPV, quota et justification

Mesures pérennes suite réforme du 20 avril 2012 (effet au 01/05/2012)

Ce tableau ne concerne pas le recrutement par concours externe.

Possibilité de promotion, d'avancement ou de nomination au grade supérieur des SPP (Hors SSSM)

	Sapeur 2 ^{ème} Cl. à sapeur 1 ^{ère} Cl.	De sapeur 1 ^{ère} Cl. à caporal	De caporal à caporal-chef	De caporal (ou chef) à sergent	De sergent à adjudant	Lieutenant 2 ^{ème} Cl.	Lieutenant 1 ^{ère} Cl.	Lieutenant Hors Cl.
Référence statutaire	Loi n°84-53, art. 79-2 Décret 2012-520, art. 11	Loi n°84-53, art. 79-1 Décret 2012- 520, art. 12	Loi n°84-53, art.79-1 Décret 2012- 520, art. 13	Loi n°84-53, art. 36 et 39 Décret 2012-521, art. 4 et 5	Loi n°84-53, art. 79-1 Décret 2012- 521, art. 13	Loi n°84-53, art. 36 et 39 Décret 2012-522, art. 4, 5 et 6	Loi n°84-53, art. 36 Décret 2012-522, art. 14	Loi n°84-53, art. 79-1 et 2 Décret 2012-522, art. 15
Condition statutaire	<u>Examen pro</u> + 2 ans en qualité de sapeur 2 ^{ème} Cl. FI équipier SPP achevée.	3 ans au moins en qualité de sapeur 1 ^{ère} Cl. au 01/01 de l'année du TA. <u>Avancement au choix</u> de l'autorité territoriale après avis de la CAP catégorie C. Formation chef d'équipe après nomination.	6 ans au moins en qualité de caporal au 01/01 de l'année du TA. <u>Avancement au choix</u> de l'autorité territoriale après avis de la CAP catégorie C. Détection de la formation chef d'équipe depuis plus de 5 ans.	- soit <u>concours interne</u> + 3 ans au moins en qualité de caporal ou caporal-chef au 01/01 du concours. + formation chef d'équipe (ouverture du concours à d'autres populations) - soit <u>examen pro</u> + 6 ans au moins en qualité de caporal ou caporal-chef au 01/01 de l'examen + formation chef d'équipe. - soit <u>au choix</u> après avis CAP si 6 ans dans le grade de caporal-chef au 01/01 de l'année au titre de laquelle la sélection par cette voie est organisée + formation de chef d'équipe. Quotas	6 ans au moins en qualité de sergent au 01/01 du TA. <u>Avancement au choix</u> de l'autorité territoriale après avis de la CAP catégorie C. Formation de chef d'agrès 1 équipe.	- soit <u>concours interne</u> + 9 ans en qualité de sergent ou d'adjudant au 01/01 du concours + formation de chef d'agrès tout engin pour les sergents (ouverture du concours à d'autres populations) - soit <u>au choix</u> après avis CAP si 6 ans dans le grade d'adjudant au 01/01 du TA + formation de chef d'agrès tout engin	- soit <u>concours interne</u> + 4 ans SPP au 01/01 du concours. (ouverture du concours à d'autres populations) - soit <u>examen pro</u> après avis CAP + 3 ans en qualité de Ltn 2 ^{ème} Cl. + au moins 1 an dans le 4 ^{ème} échelon au 01/01 du TA. - soit <u>au choix</u> après avis CAP si 5 ans dans le grade de Ltn 2 ^{ème} Cl. + au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon au 01/01 du TA. Quotas.	- soit <u>examen pro</u> après avis CAP + 3 ans en qualité de Ltn 1 ^{ère} Cl. + au moins 2 ans dans le 5 ^{ème} échelon au 01/01 du TA. - soit <u>au choix</u> après avis CAP si 5 ans dans le grade de Ltn 1 ^{ère} Cl. + au moins 1 an dans le 6 ^{ème} échelon au 01/01 du TA. Quotas.

L'accès à la profession de sapeur-pompier professionnel se fait directement par concours externe au grade de sapeur 1^{ère} classe, lieutenant 1^{ère} classe ou capitaine ou à partir du 1^{er} mai 2013 par recrutement sans concours au grade de sapeur de 2^{ème} Classe (quota de 1 pour 2 recrutements de sapeurs 1^{ère} classe issus du concours externe).

Art. 15 du décret 2012-521 :

Les sergents ayant 3 ans de services effectifs dans ce grade reçoivent l'appellation de sergent-chef.

Les adjudants ayant 3 ans de services effectifs dans ce grade reçoivent l'appellation d'adjudant-chef.

Possibilités d'avancement au grade supérieur des SPV

	De sapeur à caporal	De caporal à sergent	De sergent à adjudant	Lieutenant	Capitaine	Commandant	Lieutenant-colonel	Colonel
Conditions statutaires	Art. R 723-18 du code de la sécurité intérieure (CSI)	Art. R 723-19 du CSI	Art. R 723-20 du CSI	Art. R 723-24 et R 723-25 du CSI	Art. R 723-26 du CSI	Art. R 723-29 du CSI	Art. R 723-30 du CSI	Art. R 723-31 du CSI
Type de nomination	Avoir 3 ans de services effectifs dans le grade de sapeur + formation équipier	Avoir 3 ans de services effectifs dans le grade de caporal + formation chef d'équipe	- avoir 6 ans dans le grade détenu + formation chef d'après 1 équipe - avoir 2 ans dans le grade détenu si chef de centre ou adjoint chef de centre + formation chef d'après 1 équipe - par promotion à titre unique* Quotas (art. R 723-22).	- adjudant-chef avec 25 ans au moins en qualité de SPV, 5 ans d'ancienneté dans le grade d'adjudant et exercer les fonctions de chef de centre - 2 années en qualité de sous-officier + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 4 ans de services effectifs dans le grade de lieutenant + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 5 ans de services effectifs dans le grade de capitaine + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- commandant avec au moins 15 années de services effectifs en qualité de SPV dont 5 ans en qualité de capitaine + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 5 ans de services effectifs dans le grade de lieutenant-colonel + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).
Avis	Comité de centre + chef de gpt	Comité de centre + chef de gpt	Comité de centre + chef de gpt	Chef de gpt + DDSIS	Chef de gpt + DDSIS	Chef de gpt + DDSIS	DD SIS	DD SIS
Observations	Délibération n°2013-378 du 19/12/2013							

ATTENTION : Article R 723-56 du code de la sécurité intérieure – « Les SPV ayant cessé leur activité depuis moins de 5 ans peuvent être réengagés dans une qualification sous une appellation ou dans un grade identique à celui qu'ils détenaient au moment de la cessation de leurs fonctions sous réserve de satisfaire aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées à l'article R 723-7. »

Les SPV qui, postérieurement à leur engagement, ont obtenu un **titre ou diplôme** prévu à l'article R 723-12 du CSI, **peuvent être nommés lieutenant ou capitaine dans la limite des postes disponibles** (art. R 723-34 du CSI). Ils doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique et médicale (art. R 723-7 du CSI) et aux conditions régulières d'engagement (article R 723-6 du CSI).

* La **promotion à titre unique** (art. R 723-27 du CSI) est possible pour les sous-officiers ou officiers de SPV ayant au moins 25 années de service et qui justifient de 10 années de fonctions en qualité d'adjoint au chef de groupement, de chef de centre ou d'adjoint au chef de centre : ils peuvent bénéficier, à titre unique, d'une promotion au grade supérieur sans formation.

RÉFORME DE LA FORMATION : MESURES TRANSITOIRES

***Mesures transitoires jusqu'au 1^{er} mai 2019 pour les sapeurs-pompiers volontaires
au regard de leur niveau actuel de formation***

Je veux devenir SERGENT

Je suis caporal 
ou caporal-chef 
détenteur des UV **DIV 2** ou **SAP 2**

Pré-requis

- FAE de chef d'équipe
- module SR (*TOP SR* ou *CFAPSR*)
- UV SAP 2 ou DIV 2

JE DOIS VALIDER

La formation de chef d'agrès d'un engin une équipe (l'UV DIV2 ou SAP2, acquis, n'est pas évaluée)

Je deviens sergent 

J'exerce l'activité de chef d'agrès d'un engin une équipe

Secours à personnes



Opérations diverses



Missions sauvetage



Secours routier



Agrès armé par 3 sapeurs-pompiers : un binôme et moi-même

Mesures transitoires
jusqu'au 1^{er} mai 2019

Je veux devenir SERGENT

Je suis caporal 
ou caporal-chef 
détenteur des UV **DIV 2** et **SAP 2**

Pré-requis

- FAE de chef d'équipe
- module SR (*TOP SR* ou *CFAPSR*)
- UV SAP 2 et DIV 2

JE DOIS SUIVRE

La formation complémentaire de
chef d'agrès d'un engin une équipe
(30 heures)

Je deviens sergent 

J'exerce l'activité de chef d'agrès d'un
engin une équipe

Secours à personnes



Secours routier



Opérations diverses



Missions sauvetage



Agrès armé par 3 sapeurs-pompiers : un binôme et moi-même

Mesures transitoires
jusqu'au 1^{er} mai 2019

Je veux devenir SERGENT

Je suis caporal



ou caporal-chef



détenteur des UV **GOC 2** et/ou **TOP 3** de la
FAE de chef d'agrès avant le 22 août 2013

Pré-requis

- module SR (*TOP SR* ou *CFAPSR*)
- *FAE de chef d'agrès*
- UV SAP 2, DIV 2, GOC 2 et/ou TOP 3 (*échec à l'INC 2*)

JE DOIS SUIVRE

La journée complémentaire de chef
d'agrès d'un engin une équipe
(30 heures)

Je deviens sergent



J'exerce l'activité de chef d'agrès d'un
engin une équipe

Secours à personnes



Secours routier



Opérations diverses



Missions sauvetage



Agrès armé par 3 sapeurs-pompiers : un binôme et moi-même

Mesures transitoires
jusqu'au 1^{er} mai 2019

Je veux devenir ADJUDANT

Je suis sergent  ou sergent-chef 
Titulaire de la FAE de chef d'agrès
avant le 22 août 2013

JE DOIS SUIVRE
La formation de chef d'agrès
tout engin (96 heures)

Je deviens adjudant 

J'exerce l'activité de chef d'agrès
tout engin

Secours à personnes



Secours routier



Opérations diverses

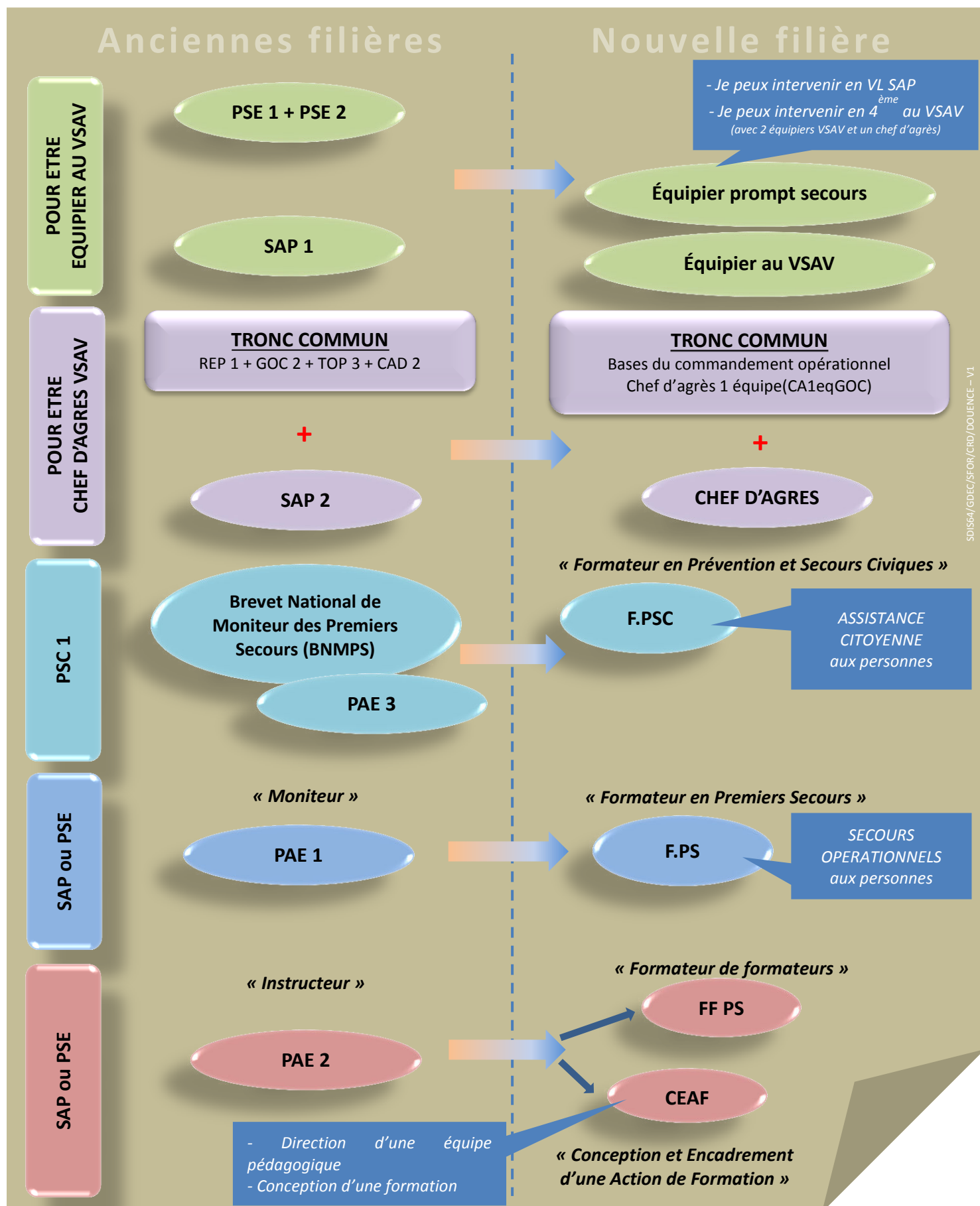


Incendie



Mesures transitoires
jusqu'au 1^{er} mai 2019

Récapitulatif des formations secours à personnes



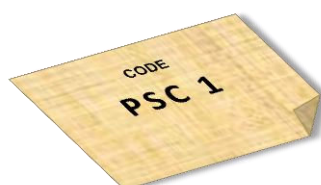
PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Préparation Concours			
	A	B	C
Filière administrative	Attaché	Rédacteur territorial Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe
	A	B	C
Filière technique	Ingénieur	Technicien territorial Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe, Agent de maîtrise
Préparation examens professionnels			
	A	B	C
Filière administrative	Attaché principal	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe
	A	B	C
Filière technique	Ingénieur en chef de classe normale	Technicien principal de 1 ^{ère} classe Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe

FORMATIONS DESTINÉES AUX PATS



Prévention et secours civiques de niveau 1



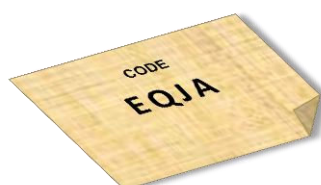
DURÉE	12H00 (1 jour et demi)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	Aucune
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir aux personnels des filières techniques, administratives et spécialisées du SDIS des Pyrénées-Atlantiques les capacités d'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux personnels non sapeurs-pompiers du SDIS des Pyrénées-Atlantiques ne disposant d'aucune formation de base en secourisme.		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune.		
CONTENU	• Compréhension d'un incendie et sensibilisation au maniement des extincteurs ; • Protection de soi, d'une victime et des autres personnes vis-à-vis des dangers environnants ; • Transmission de l'alerte au service le plus adapté ; • Réalisation des premiers gestes de secours dans les cas suivants : - obstruction des voies aériennes ; - saignement abondant ; - inconscience ; - arrêt cardiaque ; - malaises ; - traumatismes.		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
25 et 26 avril 2016	CDF	NON	
17 et 18 octobre 2016	CDF	NON	
ORGANISATEUR	SFOR		

FORMATIONS INITIALE ET D'INTÉGRATION DES SPP/SPV



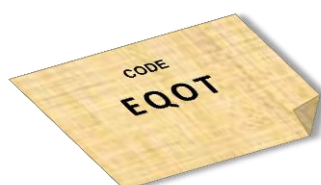
Journée d'accueil des nouvelles recrues



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	60
ÉVALUATION	Aucune
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée présenter aux nouvelles recrues l’organisation et le fonctionnement du SDIS des Pyrénées-Atlantiques.	
PUBLIC CONCERNÉ	Partie intégrée au module transverse, obligatoire devant être réalisée en premier Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires entrant au Service départemental d’incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques	
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être : • sapeur-pompier volontaire apprenant / SPP / PATS • apte médicalement	
CONTENU	• Organisation et missions du SDIS • Présentation du réseau associatif • Présentation du CTAC • Préservation du potentiel physique et psychologique • Cérémonie de remise de l’écusson départemental	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
6 février 2016	CDF	NON
10 septembre 2016	CDF	NON
ORGANISATEUR	SFOR	

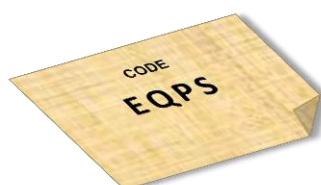
Outils de transmissions



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	Formative
NOMBRE DE SESSIONS	6

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur l'apprentissage de l'utilisation des moyens radios.	
PUBLIC CONCERNÉ	Partie intégrée au module transverse Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires entrant au Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être sapeur-pompier volontaire apprenant - Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Avoir participé à la journée d'accueil des nouvelles recrues	
CONTENU	- Maintenir en état son équipement sélectif d'alarme - Utiliser les équipements de transmission de données - Utiliser les logiciels de gestion et d'informations opérationnelles	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
5 mars 2016 24 septembre 2016	GEST	NON
5 mars 2016 17 septembre 2016	GOUEST	NON
12 mars 2016 17 septembre 2016	GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

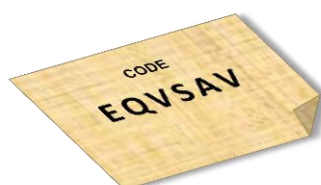
Équipier prompt secours



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	6

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier prompt secours à travers la découverte du rôle d'un secouriste et l'apprentissage des règles de sécurité en intervention.	
PUBLIC CONCERNÉ	Partie intégrée au <u>module transverse</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels entrant au Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être sapeur-pompier volontaire apprenant - Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Avoir participé à la journée d'accueil des nouvelles recrues	
CONTENU	- Les extincteurs et leur utilisation - Cadre juridique - Notions élémentaires - Sécurité - Les bilans - Les détresses vitales - Les autres atteintes - Mise en application des connaissances	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
7 au 11 mars 2016 26 au 30 septembre 2016	GEST	NON
7 au 11 mars 2016 19 au 23 septembre 2016	GOUEST	NON
14 au 18 mars 2016 19 au 23 septembre 2016	GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

Équipier VSAV



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	6

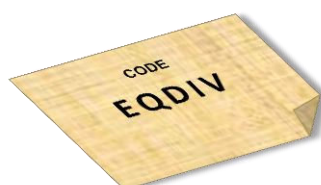
OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier VSAV.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être sapeur-pompier volontaire apprenant - Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Avoir validé le module transverse (EQJA / EQOT / EQPS)	
CONTENU	- Cadre juridique - Notions élémentaires - Atteintes et affections spécifiques, parturientes - Immobilisations et relevages - Hygiène et asepsie - Protection, Balisage, dégagements d'urgence, calage - Mise en application des connaissances	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
21 au 25 mars 2016 10 au 14 octobre 2016	GEST	NON
4 au 8 avril 2016 3 au 7 octobre 2016	GOUEST	NON
4 au 8 avril 2016 3 au 7 octobre 2016	GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Le sapeur devra connaître et maîtriser les gestes enseignés lors de la formation d'équipier prompt-secours

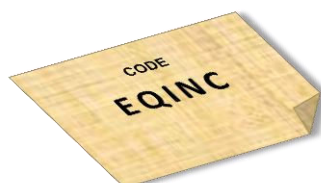
Équipier opérations diverses



DURÉE	40H00 (5 jours) + 7H00 Prérequis en CIS
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	6

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier VTU.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être sapeur-pompier volontaire apprenant - Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Avoir validé le module transverse (EQJA / EQOT / EQPS)	
CONTENU	- Mise en œuvre et respect des règles de sécurité des matériels d'opérations diverses - Intervention sur ascenseur - Capture d'animaux - Neutralisation d'hyménoptères - Utilisation des échelles à main - Lot de sauvetage et de protection contre les chutes - Sécurisation de la Zone d'Intervention	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
23 au 27 mai 2016 12 au 16 décembre 2016	GEST	NON
9 au 13 mai 2016 14 au 18 novembre 2016	GOUEST	NON
9 au 13 mai 2016 14 au 18 novembre 2016	GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

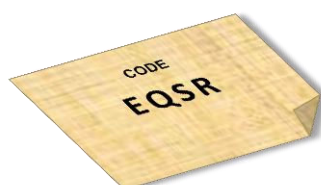
Équipier incendie



DURÉE	56H00 (7 jours) 28H00 prérequis en CIS
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	5

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier incendie.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être sapeur-pompier volontaire apprenant - Être apte médicalement incendie (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Avoir validé l'équipier prompt secours (EQPS) et le module opérations diverses (EQDIV)	
CONTENU	- Reconnaitances - Équipements de protection - Environnements à risque - Les mesures conservatoires - Les sauvetages - Engins de lutte et matériels - Alimentation, établissement, extinction	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
6 et 8 au 13 février 2016 17 et 19 au 24 septembre 2016	GEST	NON
18 et 20 au 25 juin 2016	GOUEST	NON
30 janvier et 1 ^{er} au 6 février 2016 24 et 26 sept. au 1 ^{er} octobre 2016	GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

Équiper secours routier



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	6

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur-pompier les capacités nécessaires pour exercer l’activité d’équipier secours routier.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires titulaires de l’équipier au VSAV (EQVSAV)		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir validé la formation d’équipier au VSAV (EQVSAV) • Priorité aux sapeurs-pompiers des CIS possédant un engin de secours routier		
CONTENU	• Conduite générale d’une opération secours routier • Les matériels spécifiques • Mise en application des connaissances		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
14 au 18 mars 2016 14 au 18 novembre 2016		GEST	NON
1 ^{er} au 5 février 2016 5 au 9 septembre 2016		GOUEST	NON
24 au 28 octobre 2016 21 au 25 novembre 2016		GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Le sapeur devra connaître et maîtriser les gestes enseignés lors des formations d'équipier prompt-secours et secours à personnes

FORMATIONS LIÉES AUX AVANCEMENTS DE GRADE DES SPP/SPV



Chef d'équipe SPP/SPV - Bases du commandement opérationnel



DURÉE	12H00 (1,5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	5

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'équipe / caporal les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'équipe.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de caporal		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Avoir validé sa formation initiale ou d'intégration - Être nommé au grade de caporal		
CONTENU	- Bases du commandement opérationnel - Communication opérationnelle		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
4 et 5 mars 2016	À définir	NON	
15 et 16 avril 2016			
10 et 11 juin 2016			
2 et 3 septembre 2016			
7 et 8 octobre 2015			
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		
INFOS DIVERSES	Évaluation de manière formative lors des mises en situation du module de techniques professionnelles appliquées		

Chef d'équipe SPP/SPV - Techniques professionnelles appliquées à l'incendie



DURÉE 44H00 (5,5 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 5

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'équipe / caporal les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'équipe.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de caporal	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être apte médicalement incendie (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir participé à la formation de bases de commandement opérationnel du chef d'équipe (CEQGOC) • Être nommé au grade de caporal	
CONTENU	• Techniques professionnelles de sauvetage et d'extinction • Mise en application des connaissances	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
5 PM et 7 au 11 mars 2016	À définir	NON
16 PM et 18 au 22 avril 2016		
11 PM et 13 au 17 juin 2016		
3 PM et 5 au 9 septembre 2016		
8 PM et 10 au 14 octobre 2015		
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées à l'activité d'équipier ;

Le candidat doit maîtriser parfaitement les techniques de secours à personnes, l'emploi du lot de sauvetage et de protection contre les chutes, la mise en œuvre des agrès interventions diverses et les manœuvres binômes incendie.

Chef d'agrès une équipe SPP/SPV - Gestion opérationnelle & commandement / cadre d'intervention



DURÉE 16H00 (2 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 2

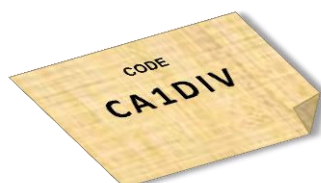
OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès d'une équipe	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être nommé au grade de sergent	
CONTENU	• Connaissances réglementaires • Les différents partenaires • Les différents médias • Principes du commandement opérationnel • Les outils du commandement • Les transmissions • Les outils cartographiques	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
8 et 9 février 2016 19 et 20 septembre 2016	À définir	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	
INFOS DIVERSES	Évaluation de manière formative lors des mises en situation du module de techniques professionnelles appliquées	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités d'équipier et de chef d'équipe.

Chef d'agrès une équipe SPP/SPV - Opérations diverses & sauvetages



DURÉE	8H00 (1 journée)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès VTU.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Être nommé au grade de sergent - Avoir participé à la formation CA1GOC		
CONTENU	- Procédures opérationnelles liées aux Opérations VTU - Mise en application des connaissances		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
10 février 2016 21 septembre 2016		À définir	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		
INFOS DIVERSES	Évaluation de manière formative lors des mises en situation du module de techniques professionnelles appliquées		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités d'équiper et de chef d'équipe.

Le candidat doit maîtriser parfaitement, l'emploi du lot de sauvetage et de protection contre les chutes, la mise en œuvre des agrès interventions diverses.

Chef d'agrès une équipe SPP/SPV - Secours à personnes



DURÉE	25H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès VSAV.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Être nommé au grade de sergent - Avoir participé à la formation CA1GOC
CONTENU	- Procédures opérationnelles liées aux Opérations VSAV - Mise en application des connaissances

DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
4 au 6 avril 2016 26 au 28 septembre 2016	À définir	NON

ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux
---------------------	---



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités d'équipier et de chef d'équipe.

Le candidat doit maîtriser parfaitement, les techniques de secours à personnes et l'armement matériel d'un VSAV.

Chef d'agrès une équipe SPP/SPV – Secours routiers



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès engin de secours routier.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être nommé au grade de sergent • Avoir validé la formation CA1SAP		
CONTENU	• Les méthodes de désincarcération • Prise de décisions/critères de choix • Véhicules nouvelle génération • Engins roulant particulier • Utilisation du matériel hors contexte SR • Mise en application des connaissances		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
7 et 8 avril 2016 29 et 30 septembre 2016		À définir	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités d'équiper et de chef d'équipe.

Le candidat doit maîtriser parfaitement, les techniques de secours à personnes et de secours routiers

Chef d'agrès une équipe SPP/SPV – Moyens élévateurs aériens



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	6
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer les missions liées aux activités OU à l'emploi de chef d'agrès d'un moyen aérien.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Être nommé au grade de sergent - Avoir validé les modules CA1DIV ET chef d'équipe incendie CEINC Unité d'enseignement nécessaire pour tenir l'emploi de chef d'agrès EPSA/CBEA (<i>en complément de la formation TC OPS de MMOV2C</i>)	
CONTENU	- Prise de décisions/critères de choix - Les différents sauvetages - Choix et direction d'un sauvetage - Confinement, évacuations, mises en sécurité - Les moyens élévateurs aériens - Mise en application des connaissances	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	À définir	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	



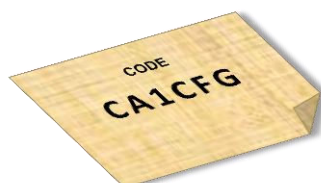
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités d'équiper et de chef d'agrès.

Le candidat doit maîtriser les techniques d'emploi du lot de sauvetage et de protection contre les chutes, la mise en œuvre des agrès interventions diverses et les connaissances liées à la lutte contre les incendies.

FORMATIONS LIÉES AUX AVANCEMENTS DE GRADE DES SPP/SPV

Complément de formation gestion opérationnelle et commandement



DURÉE	30H00 (4 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'équipe les capacités nécessaires pour exercer les missions liées à l'emploi de chef d'agrès une équipe lors des interventions SAP / SR / DIV (<i>hors incendie ET moyens aériens</i>).		
PUBLIC CONCERNÉ	Sergent SPP détenteur des UV GOC2 et/ou TOP3 de la FAE de chef d'agrès avant le 22 aout 2013.		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être nommé au grade de sergent • Avoir validé les modules CA1DIV ET chef d'équipe incendie CEINC		
CONTENU	• Perfectionnement des connaissances et techniques opérationnelles en incendie et secours routiers		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	NON	
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux emplois de chef d'agrès VSAV-VTU

Le candidat doit maîtriser les techniques de secours à personnes, de secours routier, l'emploi du lot de sauvetage et de protection contre les chutes et la mise en œuvre des agrès interventions diverses.

FORMATIONS DE TRONC COMMUN OPÉRATIONNEL



Conducteur poids-lourds



DURÉE Durée moyenne 13 jours

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon critères de sélection

ÉVALUATION **CERTIFICATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS -

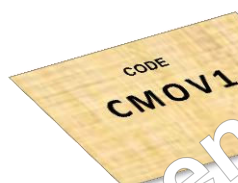
OBJECTIFS	La formation est destinée à obtenir le permis poids-lourd pour assurer la fonction de conducteur de véhicule sapeur-pompier PL.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Avoir 21 ans (le jour de l'examen) • Être titulaire du permis B depuis au moins 3 ans • Avoir validé la FI • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>)
SÉLECTION DES CANDIDATS	Critères de sélection des candidats : • Nombre de titulaires du permis C dans le C.I.S. • Nombre d'engins du C.I.S. dont la conduite nécessite le permis C • Pour les S.P.V. : disponibilité en journée ; engagement à obtenir • l'UV COD1.
CONTENU	Conforme à la réglementation en vigueur
DURÉE	La durée est en moyenne de 13 jours (3 jours pour le code, 5 jours pour le plateau et 5 jours pour la circulation). Les stages sont en général en semaines bloquées. Le temps passé en formation poids lourd n'ouvre pas droit à la perception de vacations horaires pour les SPV ni à la récupération d'heures ou le paiement d'heures supplémentaires pour les SPP
ORGANISATEUR	Auto-École FAUVEL (Pau et Bayonne)



Une fois le permis obtenu, le candidat doit faire parvenir une copie de son permis de conduire au secrétariat du service de la formation et du sport.

FORMATIONS DE TRONC COMMUN OPÉRATIONNEL

Conducteur engin incendie et de secours non spécialisé



DURÉE

8H00

NOMBRE DE
STAGIAIRES

Selon les CIS

ÉVALUATION

FORMATIVE

NOMBRE DE
SESSIONS

-

OBJECTIFS	La formation est destinée à sensibiliser le conducteur titulaire du permis B au gabarit, au poids et à l'inertie du véhicule.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être titulaire du permis B <u>en cours de validité</u> • Être titulaire au minimum de la FI (module transverse) • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>)		
CONTENU	• Maniabilité et réactions mécaniques • La conduite sur parcours aménagé • Responsabilités du conducteur • Les contrôles réglementaires • Guidage		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
Voir agenda des secteurs et des CIS au regard des disponibilités des tuteurs en CIS			NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		
INFOS DIVERSES	Le tuteur, une fois désigné par le chef de centre, prend contact avec un formateur de la filière conduite CMOV3 (<i>anciennement COD3</i>) qui le guidera dans la façon d'aborder le tutorat.		

Conducteur engin pompe



Anciennement COD 1

DURÉE	24H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	À définir

SUBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur titulaire du permis C les techniques de mise en œuvre des pompes des engins d'incendie.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> depuis 6 mois minimum afin de se familiariser à la conduite de PL - Avoir réalisé un minimum de 4h00 de conduite dans son CIS (attestation) - Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>)	
CONTENU	- Sécurité et responsabilité du conducteur engin pompe - Notions de mécanique - Hydraulique - Mise en œuvre du véhicule incendie - Guidage des véhicules	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	À définir	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les bases de l'hydraulique.
Réaliser un minimum de 4h00 de conduite d'un poids lourd en CIS.

FORMATIONS DE TRONC COMMUN OPÉRATIONNEL

Conducteur engin « rural »



DURÉE	24H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	À définir

SUBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur titulaire du permis C les techniques de mise en œuvre des pompes des engins d'incendie « ruraux ».	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> - Être titulaire de la formation CMOV2A (COD1) - Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Avoir un CCR dans son CIS	
CONTENU	- Conduite sur piste - Mise en œuvre des dispositifs de conduite hors routes	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	À définir	NON
ORGANISATEUR	SFOR/GDMG	

FORMATIONS DE TRONC COMMUN OPÉRATIONNEL

Conducteur engin « tout terrain »



Anciennement COD2VL/PL

DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur titulaire du permis C les techniques de mise en œuvre des pompes des engins d’incendie « ruraux ».		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> • Être titulaire de la formation CMOV2A (COD1) depuis au moins 2 ans • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir un engin « tout terrain » dans son CIS		
CONTENU	• Conduite • Auto dégagement • Remise en condition du matériel • Obstacles		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	NON	
ORGANISATEUR	SFOR/GDMG		

Conducteur moyens élévateurs aériens



Anciennement COD6

DURÉE	32H00 (4 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	À définir

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur les techniques spécifiques de mise en œuvre d'un moyen élévateur aérien. Être capable de conduire, de mettre en œuvre un véhicule de ce type en exploitant ses possibilités.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> depuis au moins 2 ans • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir un moyen élévateur aérien dans son CIS		
CONTENU	• La stabilisation • Règles de sécurité • Possibilités d'emploi • Mise en œuvre des nacelles • Établissements de lance sur échelle ou plateforme • Sauvetages échelle aérienne ou BEA • Entretien du véhicule (les niveaux...)		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	NON	
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		

Mise en œuvre de moyens élévateurs aériens



DURÉE 24H00 (3 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS À définir

OBJECTIFS

La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès les techniques spécifiques de mise en œuvre d'un moyen élévateur aérien.
Être capable de mettre en œuvre un véhicule de ce type en exploitant ses possibilités.

PUBLIC CONCERNÉ

Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être nommé au grade de sergent
- Avoir validé les modules CA1DIV ET chef d'équipe incendie CEINC
- Être titulaire du permis C (poids-lourd) en cours de validité
- Être apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*)
- **Avoir un moyen élévateur aérien dans son CIS**
- **Unité d'enseignement nécessaire pour tenir l'emploi de chef d'agrès EPSA/CBEA (en complément de la formation CA1MEA)**

CONTENU

- La stabilisation
- Règles de sécurité
- Possibilités d'emploi
- Mise en œuvre des nacelles
- Établissements de lance sur échelle ou plateforme
- Sauvetages échelle aérienne ou BEA

DATES

À définir

LIEUX

À définir

HÉBERGEMENT

NON

ORGANISATEUR

SFOR/GDMG

Conducteur engins spéciaux - FMOGP



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	À définir

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur les techniques spécifiques de mise en œuvre d'un FMOGP. Être capable de mettre en œuvre un véhicule de ce type en exploitant ses possibilités.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> • Être titulaire du CMOV2A (COD1) • Être titulaire au minimum de la FI • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir un FMOGP dans son CIS		
CONTENU	• Sécurité et responsabilité du conducteur FMOGP • Notions de mécanique • Hydraulique du FMOGP • Mise en œuvre du véhicule incendie		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	NON	
ORGANISATEUR	SFOR/GDMG		

Conducteur engins spéciaux - CPCE



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur les techniques spécifiques de mise en œuvre d'un CPCE. Être capable de mettre en œuvre un véhicule de ce type en exploitant ses possibilités.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Avoir validé les modules CA1DIV ET chef d'équipe incendie CEINC • Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir un moyen élévateur aérien dans son CIS • Unité d'enseignement nécessaire pour tenir l'emploi de chef d'agrès EPSA/CBEA (<i>en complément de la formation CA1MEA</i>)	
CONTENU	• Sécurité et responsabilité du conducteur CPCE • Notions de mécanique • Mise en œuvre du véhicule	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	À définir	NON
ORGANISATEUR	SFOR/GDMG	

FORMATIONS DE TRONC COMMUN FONCTIONNEL



Formation juridique niveau 1



DURÉE	3H00 (0,5 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	Pas d'évaluation
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les notions de responsabilité, d'étude de cas pratiques, jurisprudences et présentation des procédures mises en place.		
PUBLIC CONCERNÉ	Chefs de Groupement, chefs de service, chefs de CIS et agents ayant régulièrement à faire appel au SJSA		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune		
CONTENU	• Appréhender l'ensemble des missions/activités du service juridique et suivi des assemblées • Notions générales sur la responsabilité dans le cadre des activités du SDIS		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	NON	
ORGANISATEUR	SFOR / SJSA		

FORMATIONS DE TRONC COMMUN FONCTIONNEL

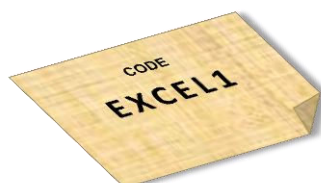
Formation juridique niveau 2



DURÉE	4H00 (0,5 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	Pas d'évaluation
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à approfondir les notions de responsabilité, d'étude de cas pratiques, jurisprudences et présentation des procédures mises en place.	
PUBLIC CONCERNÉ	Chefs de Groupement, chefs de service, chefs de CIS et agents ayant régulièrement à faire appel au SJSA	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune	
CONTENU	• Appréhender l'ensemble des missions/activités du service juridique et suivi des assemblées • Thématiques spécifiques abordées (non encore définies) sur la responsabilité des SDIS	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	CDF	NON
ORGANISATEUR	SFOR / SJSA	

EXCEL – Niveau utilisateur



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir et maîtriser les fonctionnalités de base du tableur.		
PUBLIC CONCERNÉ	PATs et SPP en priorité		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Pratique de Windows		
CONTENU	• Créer et ouvrir, enregistrer un fichier, • Imprimer un fichier, • Saisir des données, • Formater les cellules, • Mettre en forme le texte, les cellules, un tableau, des colonnes et des lignes, • Effectuer des calculs simples, • Recopier une formule, • Effectuer un tri, • Filtrer les données, • Incrémenter une série.		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
24 mars 2016	Salle de formation GDSI	NON	
26 mai 2016	Salle de formation GDSI	NON	
11 octobre 2016	Salle de formation GDSI	NON	
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI		

EXCEL - Perfectionnement



DURÉE 7H00 (1 jour)

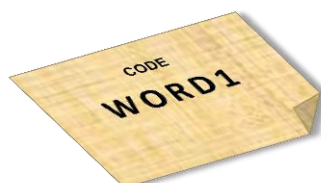
NOMBRE DE STAGIAIRES 5

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 2

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir et maîtriser les fonctionnalités avancées du tableur.	
PUBLIC CONCERNÉ	PATS et SPP en priorité	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Bonne maîtrise des fonctions de base d'Excel	
CONTENU	• Formater les cellules, • Mettre en forme le texte, les cellules, un tableau, des colonnes et des lignes, • Mise en forme conditionnelle, • Utiliser les formules, • Filtrer des données, • Éditer un graphique, • Tableau croisé dynamique.	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
23 juin 2016	Salle de formation GDSI	NON
8 novembre 2016	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

WORD – Niveau utilisateur



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation est destinée à : - découvrir et maîtriser les fonctionnalités de base du traitement de texte, - créer des documents standards.	
PUBLIC CONCERNÉ	PATS et SPP en priorité	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Pratique de Windows	
CONTENU	- présentation de Word 2010 – Ruban – onglet – groupe de commande - Gestion des documents : ouvrir, enregistrer, créer, imprimer. - Mise en forme du texte : police, paragraphe, style, puces. - Mise en page : Marge, orientation, taille, tabulations, alignement..., - Insertion : tableau, entête et pied de page, numéro de page, illustration, texte. - Outils : rechercher/remplacer, orthographe/grammaire, reproduire la mise en forme	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
10 mars 2016	Salle de formation GDSI	NON
12 avril 2016	Salle de formation GDSI	NON
13 octobre 2016	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

WORD - Perfectionnement



DURÉE 7H00 (1 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES 5

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 3

OBJECTIFS	La formation est destinée à • Découvrir et maîtriser les fonctionnalités avancées de Word ; • Réaliser un publipostage ; • Créer des documents complexes.	
PUBLIC CONCERNÉ	PATS et SPP en priorité	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Bonne maîtrise des fonctions de bases de Word 2010	
CONTENU	• Publipostage ○ création d'un document type et son fichier de données ○ modification des champs ○ règles • Documents longs ○ Utilisation des styles ○ Création d'un sommaire ○ Création d'un index • Mise en forme ○ Sections ○ Colonnes ○ Insertion d'objets, de graphiques, page de garde... • Création d'un formulaire	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
17 mars 2016	Salle de formation GDSI	NON
10 mai 2016	Salle de formation GDSI	NON
10 novembre 2016	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

OUTLOOK – Niveau utilisateur



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir les différentes fonctionnalités d'Outlook.	
PUBLIC CONCERNÉ	PATs et SPP en priorité	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Connaissances de base en informatique (environnement Windows, gestion des fichiers)	
CONTENU	• Bonnes pratiques de la messagerie • L'environnement Outlook : affichages, dossiers • Consulter, envoyer et organiser ses messages • Insérer une pièce jointe à un message • Gérer son agenda : création d'un RV, d'une réunion, réponse à une invitation, calendrier partagé • Utilisation des contacts • Autres fonctionnalités : la gestion des absences • Webmail	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
11 février 2016	Salle de formation GDSI	NON
14 avril 2016	Salle de formation GDSI	NON
24 novembre 2016	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

OUTLOOK - Perfectionnement



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée à • Découvrir les fonctionnalités avancées d'Outlook ; • Organiser son environnement ; • Automatiser la gestion de ses messages ; • Planifier et organiser ses activités.	
PUBLIC CONCERNÉ	PATS et SPP en priorité	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Une bonne connaissance des fonctionnalités de base est recommandée	
CONTENU	• Bonnes pratiques de la messagerie • L'environnement Outlook : affichage, dossiers, catégories • Maitriser la gestion des PJ et des liens • Tri, filtre, règles, rappels • Bouton de vote • Gérer son agenda : création et suivi d'un RV, d'une réunion, création d'un événement périodique, partage de calendrier, gestion des droits • Gérer ses contacts : création de contacts et de listes de distribution, de cartes de visite, import et export de groupe de contacts • Tâches : créer une tâche, assigner une tâche, suivi • WebMail	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
13 mai 2016	Salle de formation GDSI	NON
1 ^{er} décembre 2016	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

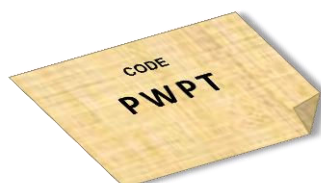
Environnement WINDOWS 7



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir et maîtriser les fonctionnalités de base de W7.		
PUBLIC CONCERNÉ	Tous les utilisateurs de Windows 7		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	PATS et SPP en priorité		
CONTENU	• Interface graphique ○ Démarrage d'une session ○ Le menu démarrer ○ Le bureau ▪ Personnalisation ○ Les imprimantes ○ L'accès aux programmes, aux documents ○ Barre des tâches ○ Écran multiples : vidéo-projection • Gestion des dossiers et des documents ○ Les espaces de stockage : le système de fichiers ○ Mes documents ; archives personnelles ; le disque local : C:\ ○ Les conseils de nommage ○ Créer, renommer, déplacer, supprimer des dossiers, ○ L'explorateur : navigation ○ Le menu « organiser » ○ La corbeille ○ La recherche de documents • Les outils ○ Capture, compression, gravure • La sécurité : sensibilisation ; les bons réflexes • Le Bureau à distance		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
18 février 2016	Salle de formation GDSI	NON	
9 juin 2016	Salle de formation GDSI	NON	
22 septembre 2016	Salle de formation GDSI	NON	
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI		

POWERPOINT 2010



DURÉE 7H00 (1 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES 5

ÉVALUATION FORMATIVE

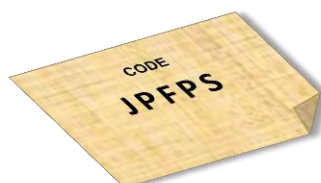
NOMBRE DE SESSIONS 3

OBJECTIFS	La formation est destinée • Apprendre à concevoir des présentations en vue d'animer des réunions ; • Enrichir ses présentations de textes, dessins, images ; • Acquérir les connaissances pour animer ses diapositives.		
PUBLIC CONCERNÉ	PATS et SPP en priorité		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Pratique de Windows		
CONTENU	• Concevoir une présentation • Créer et utiliser les masques • Utiliser les différents modes d'affichage • Créer et mettre en forme les diapositives • Organiser ses diapositives • Enrichir le contenu de chaque diapositive • Utiliser le modèle « CHARTE SDIS »		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
7 avril 2016		Salle de formation GDSI	NON
15 juin 2016		Salle de formation GDSI	NON
8 septembre 2016		Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI		

FORMATIONS DE FORMATEURS



Journée préparatoire à la formation de formateur aux premiers secours



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

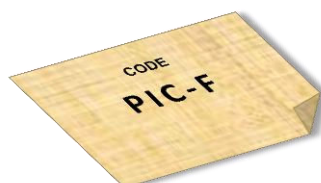
OBJECTIFS	Appréhender le parcours de formation d'un apprenti-formateur en premiers secours au sein du SDIS 64. En partenariat avec l'équipe pédagogique, établir un constat de son niveau de maîtrise technique, et établir des axes de travail pour se présenter à la formation avec un niveau technique satisfaisant.		
PUBLIC CONCERNÉ	Stage ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. <u>CIS prioritaires</u> : HPN, SPN, NVX, TDT, GAN, GRN, ILD, BDH, ADY, LRS, MLN, NVX, OTZ. Les autres CIS verront leurs candidats potentiellement retenus si les centres précités ne fournissent pas suffisamment de candidats pour compléter la session. Les apprentis-formateurs se présentent à cette journée accompagnés de leurs parrains, qui les accompagneront dans leur période de préparation avant l'entrée en formation.		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être sapeur-pompier du SDIS 64, régulièrement inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle d'équipier au VSAV (personnels à jour de leur formation continue d'équipier). - Avoir été retenu pour la formation de formateur en premiers secours.		
CONTENU	- Une demi-journée consacrée à la présentation du parcours de formation et au cadrage du travail entre le parrain et son apprenti-formateur. La période de préparation à l'entrée en formation y est détaillée ; - Une demi-journée d'ateliers avec l'équipe pédagogique pour faire le point sur son niveau technique en secours à personnes. À l'issue, chaque apprenti-formateur disposera d'axes de travail pour sa période de préparation.		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Samedi 20 février 2016	À définir	NON	
ORGANISATEUR	SFOR		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Il est recommandé aux apprentis-formateurs et à leurs parrains de réviser la théorie et la pratique des procédures et techniques de secours à personnes.

Pédagogie initiale et commune de formateur



DURÉE	41H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

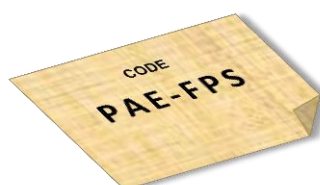
OBJECTIFS	Les apprenants, à l'issue de l'intégralité de la formation, auront acquis les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé à partir d'un référentiel interne de formation et de certification et en utilisant des ressources pédagogiques internes et externes.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, apprentis-formateurs en premiers secours ayant accompli leur période de préparation initiée lors de la journée préparatoire. <u>CIS prioritaires</u> : HPN, SPN, NVX, TDT, GAN, GRN, ILD, BDH, ADY, LRS, MLN, NVX, OTZ. Les autres CIS verront leurs candidats potentiellement retenus si les centres précités ne fournissent pas suffisamment de candidats pour compléter la session.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Avoir été retenu pour la formation de formateur en premiers secours.	
CONTENU	• Acquisition des compétences de base du formateur. • Le programme de la formation est centré sur la pédagogie.	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
14 au 18 novembre 2016	À définir	OUI
ORGANISATEUR	Service de la formation et du sport	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Cette formation est centrée sur la pédagogie. Le niveau technique en secours à personnes doit être garanti par la période préparatoire qui a précédé la formation, qui ne comprendra aucune révision technique en SAP.

Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours



DURÉE	41H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Les apprenants, à l'issue de l'intégralité de la formation, devront être capables, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, et en utilisant les compétences liées à l'UE PIC F, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, apprentis-formateurs en premiers secours ayant accompli leur période de préparation initiée lors de la journée préparatoire. <u>CIS prioritaires</u> : HPN, SPN, NVX, TDT, GAN, GRN, ILD, BDH, ADY, LRS, MLN, NVX, OTZ. Les autres CIS verront leurs candidats potentiellement retenus si les centres précités ne fournissent pas suffisamment de candidats pour compléter la session.		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Avoir été retenu pour la formation de formateur en premiers secours. • Avoir suivi l'intégralité des séquences de la formation PIC F.		
CONTENU	• Application des compétences du formateur enseignées lors du PIC F au domaine du secours à personnes. • Le programme de la formation est centré sur la pédagogie.		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
28 novembre au 2 décembre 2016	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	Service de la formation et du sport		

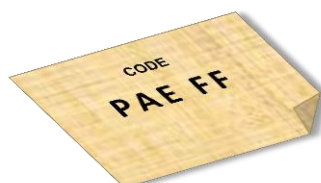


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Cette formation est centrée sur la pédagogie appliquée au secours à personnes. Elle ne comprend aucune révision des gestes et des procédures SAP, qui doivent être maîtrisés avant l'entrée en formation.

FORMATIONS DE FORMATEURS

Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs (ancien instructorat de secourisme)



DURÉE 55H00 (7 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 6 à 24

ÉVALUATION **CERTIFICATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités pour tenir l'emploi de formateur de formateurs. Celui-ci dispense les enseignements relatifs à l'acquisition des compétences de formateur et les formations de contextualisation de ces compétences au domaine des premiers secours (ou un autre domaine défini par une formation de pédagogie appliquée à un emploi).	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, également candidats à la formation CEAF.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être formateur en premiers secours à jour de sa formation continue réglementaire.	
CONTENU	• Enseignement des compétences du formateur • Enseignement de contextualisation des compétences du formateur à un domaine donné	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	À définir	À définir
ORGANISATEUR	Organisme de formation conventionné	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

La maîtrise des procédures et gestes techniques SAP est un préalable à cette formation. Les stagiaires doivent se présenter avec un niveau technique satisfaisant.

Conception et encadrement d'une action de formation (ancien instructorat de secourisme)



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	6 à 24
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

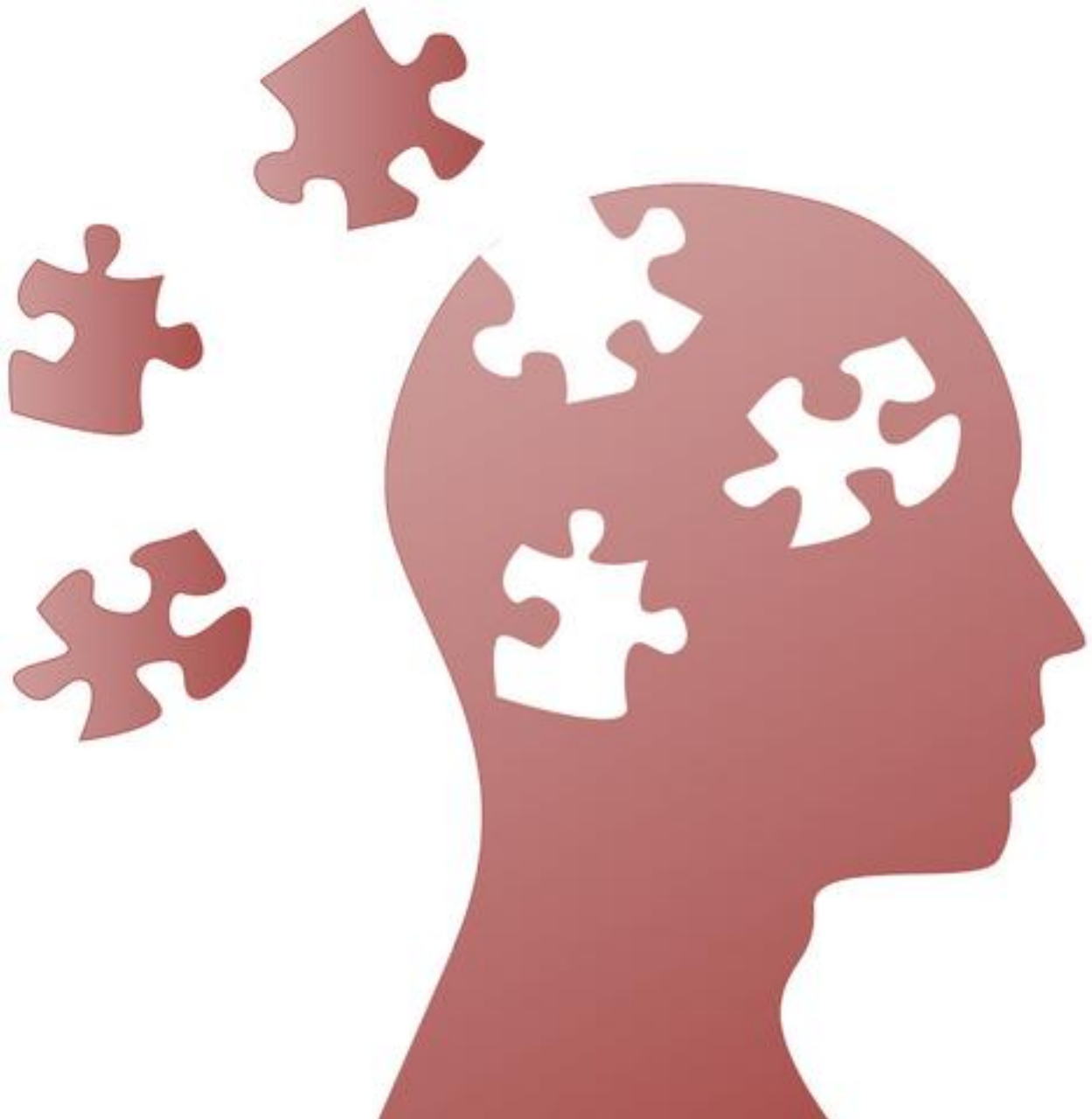
OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités pour tenir l’emploi de conception et encadrement de formation. Celui-ci élabore une action de formation à visée certificative et peut encadrer une équipe pédagogique lors de la réalisation d’une formation dans le domaine des premiers secours.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, également candidats à la formation PAE FF.		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être formateur en premiers secours à jour de sa formation continue réglementaire.		
CONTENU	• Analyse de besoins en formation • Conception d’une action de formation • Conception d’outils pédagogiques • Organisation d’une formation • Direction d’une équipe pédagogique		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR			



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

La maîtrise des procédures et gestes techniques SAP est un préalable à cette formation. Les stagiaires doivent se présenter avec un niveau technique satisfaisant.

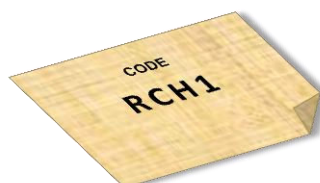
FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ



RISQUES TECHNOLOGIQUES

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

RCH – Équipier ou chef d'équipe reconnaissance

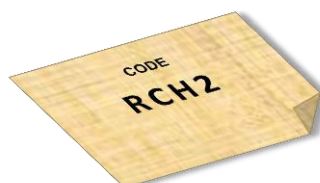


DURÉE	80H00 (10 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir les connaissances de base pour intervenir en tant qu'équipier ou chef d’équipe reconnaissance lors d'opérations présentant des risques à caractères chimiques et biologiques.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la FI • Être affecté dans un CIS siège d’une équipe NRBCe • S’engager à participer aux activités de la spécialité		
CONTENU	• Risques chimiques • Organisation de la spécialité risques chimiques et biologiques • Protection individuelle • Matériels • Intervention en milieu chimique • Lutte contre les pollutions • Risques biologiques		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
6 au 17 juin 2016		CIS MOURENX/ARTIX	OUI
ORGANISATEUR	UDRT64		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

RCH – Équipier ou chef d'équipe intervention



DURÉE	80H00 (10 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	0

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir les connaissances de base pour intervenir en tant qu’équipier ou chef d’équipe intervention lors d'opérations présentant des risques à caractères chimiques et biologiques.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire du RCH1 <u>ET</u> inscrit sur la liste d’aptitude départementale • Être affecté dans un CIS siège d’une équipe NRBCe • S’engager à participer aux activités de la spécialité		
CONTENU	• Risques chimiques • Organisation de la spécialité risques chimiques et biologiques • Protection individuelle • Matériels • Intervention en milieu chimique • Lutte contre les pollutions • Risques biologiques		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	

Pas de formation prévue en 2016

ORGANISATEUR	UDRT64
--------------	--------



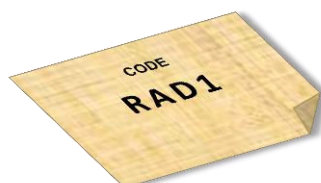
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

RAD – Équipier ou chef d'équipe reconnaissance



DURÉE 48H00 (6 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 12

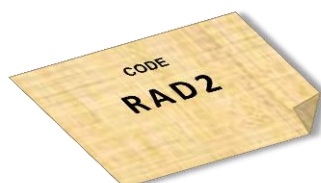
ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les connaissances de base pour intervenir en tant qu'équipier ou chef d'équipe reconnaissance lors d'opérations présentant des risques à caractères radiologiques.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la FI • Être affecté dans un CIS siège d'une équipe NRBCe • S'engager à participer aux activités de la spécialité	
CONTENU	• Caractéristiques des rayonnements ionisants • Radioprotection • L'équipe de reconnaissance • L'intervention en milieu radiologique	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
25 janvier au 1 ^{er} février 2016	CIS MOURENX/ARTIX - ORTHEZ	OUI
ORGANISATEUR	UDRT64	

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

RAD – Équipier ou chef d'équipe intervention



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	0

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir les connaissances de base pour intervenir en tant qu'équipier ou chef d’équipe intervention lors d'opérations présentant des risques à caractères radiologiques.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire du RAD1 <u>ET</u> être inscrit sur la liste d’aptitude départementale • Être affecté dans un CIS siège d’une équipe NRBCe • S’engager à participer aux activités de la spécialité		
CONTENU	• Caractéristiques des rayonnements ionisants • Radioprotection • L’équipe de reconnaissance • L’intervention en milieu radiologique		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
<i>Pas de formation prévue en 2016</i>			
ORGANISATEUR	UDRT64		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

DECONTA – chaine modulaire de décontamination de masse

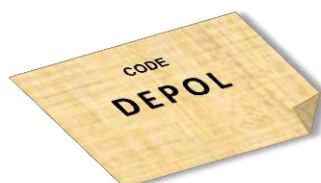


DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les techniques spécifiques de mise en œuvre de la cellule UMD et s'intégrer à l'équipe départementale.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité - Être affecté dans un CIS siège d'une équipe NRBCe ou intervenant en 1^{er} ou 2^{ème} appel sur un site classé SEVESO S'engager à participer aux activités de la structure UMD	
CONTENU	- Les agents chimiques, biologiques et radiologiques - Prise en charge d'une victime contaminée - Mise en œuvre de la structure UMD	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
2 et 3 mai 2016	CIS ORTHEZ	NON
ORGANISATEUR	UDRT64	

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

DEPOL – Module dépollution



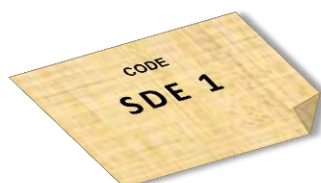
DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir les techniques spécifiques de mise en œuvre des moyens de dépollution terrestre et aquatique.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité - Être affecté dans un CIS siège d’une équipe NRBCe		
CONTENU	- Les polluants - Prise en charge d’une victime contaminée - Mise en œuvre de la structure MDM		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
2 et 3 mai 2016		CIS ORTHEZ	NON
ORGANISATEUR	UDRT64		

SAUVETAGE & DEBLAIEMENT

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SDE – Sauveteur déblayeur

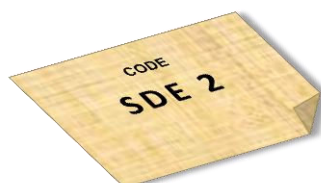


DURÉE	45H00 (6 jours) dont 2 heures de nuit minimum
NOMBRE DE STAGIAIRES	16
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	0

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités nécessaires pour tenir l’emploi de sauveteur déblayeur, dont la mission est de participer au sauvetage de victimes en milieu effondré ou menaçant ruine.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation d’équipier au VSAV ; • Être titulaire de la formation d’équipier incendie.		
CONTENU	• Maîtrise de son environnement • Recherche de victimes • Dégagement d’une victime • Évacuation de victimes hors d’une zone dangereuse		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Pas de formation prévue en 2016			
ORGANISATEUR	Unité SDE 64		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SDE – Chef d'unité sauveteur déblayeur



DURÉE	58h00 (7 jours) dont 2 heures de nuit minimum
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	0

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires de tenir l’emploi de chef d’unité sauveteur déblayeur, dont les missions sont de commander une unité sauvetage-déblaiement et de participer à la formation des sauveteurs déblayeurs.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être inscrit sur la liste annuelle d’aptitude opérationnelle du SDIS 64 ; • Être titulaire de la formation de sauveteur déblayeur (SDE1) ; • Être titulaire de la formation de gestion opérationnelle et de commandement de chef d’après une équipe.		
CONTENU	• Maîtrise de son environnement • Organisation d’un secteur de travail • Recherche et accès aux victimes • Évacuation de victimes • Conduite d’une opération		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	

Pas de formation prévue en 2016

ORGANISATEUR	Unité SDE 64
--------------	--------------

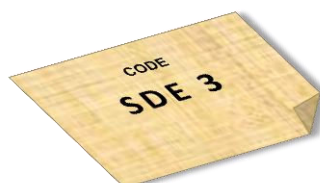


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

SDE – Chef de section sauveteur déblayeur



DURÉE 64H00 (8 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon besoin

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 0

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires de tenir l’emploi de chef de section sauveteur-déblayeur, dont les missions sont de commander une section sauvetage-déblaiement et de former les personnels qualifiés en sauvetage-déblaiement.		
PUBLIC CONCERNÉ	Officiers de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être inscrit sur la liste annuelle d’aptitude opérationnelle du SDIS 64 ; • Être titulaire de la formation de chef d’unité sauveteur déblayeur (SDE2) ; • Être titulaire de la formation de chef de groupe.		
CONTENU	• Analyse des risques bâtimentaires • Conseil du commandant des opérations de secours • Mise en œuvre d’une section sauvetage déblaiement		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Pas de formation prévue en 2016			
ORGANISATEUR	Unité SDE 64		



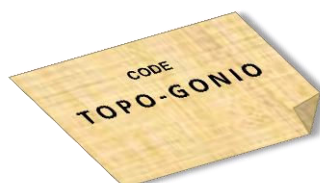
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

Recherche aéronef



DURÉE 32H00 (4 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 12

ÉVALUATION **FORMATIVE**

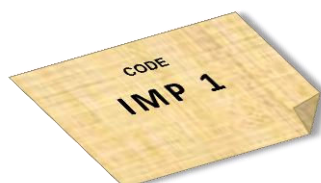
NOMBRE DE SESSIONS 2

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités nécessaires à la recherche d’aéronef par triangulation. Cette compétence s’exerce dans le cadre du plan SATER (Sauvetage Aéro-Terrestre).		
PUBLIC CONCERNÉ	Officier de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité - Être titulaire de la formation sauveteur déblayeur - Par défaut tout sapeur-pompier des CIS supports (ANG, PAU, OSM)		
CONTENU	- Le plan SATER - Topographie - Goniométrie - Recherche de balise		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
10 au 12 mai 2016		PAU	POSSIBLE
26 au 28 septembre 2016		ANGLET	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité SDE 64		

MILIEU PERILLEUX

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

IMP - Sauveteur GRIMP



DURÉE 24H00 (3 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 2

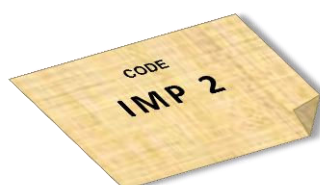
ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires de tenir l’emploi de sauveteur GRIMP, dont les missions sont la réalisation d’un sauvetage ou d’une reconnaissance en milieu périlleux.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Formation ouverte au personnel ayant rempli les conditions du test d’accès.		
CONTENU	• Organisation de la spécialité GRIMP au sein du SDIS 64 • Matériels • Nœuds • Techniques opérationnelles		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	Extra départemental	OUI	
ORGANISATEUR	Unité Milieu Périlleux 64		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

IMP - Chef d'unité GRIMP



DURÉE 80H00 (10 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 1

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités nécessaires pour tenir l’emploi de chef d’unité GRIMP, dont les missions sont de conduire et de coordonner les interventions en milieu périlleux.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SMP 64.		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Formation ouverte au personnel titulaire de la formation de sauveteur GRIMP (IMP1) depuis moins de 2 ans ; • Être titulaire de la formation de formateur (FOR 1) ; • Remplir les conditions du test d’accès.		
CONTENU	• Matériels • Mise en place des agrès • Techniques d’équipement des sites • Techniques de sauvetage		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	Extra départemental	À définir	
ORGANISATEUR	SDIS 24		



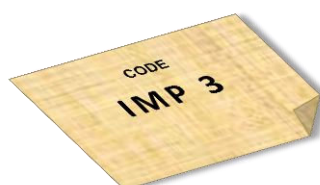
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

IMP – Conseiller technique GRIMP



DURÉE 80H00 (10 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 1

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les compétences leur permettant de tenir l’emploi de conseiller technique GRIMP, dont les missions sont le conseil technique au DDSIS et le management des activités départementales liées à la spécialité GRIMP.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SMP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation de chef d’unité GRIMP (IMP2) depuis un an ; • Être inscrit sur la liste départementale annuelle d’aptitude opérationnelle ; • Être titulaire de la formation de responsable pédagogique (FOR2).		
CONTENU	• Organisation de la spécialité GRIMP du SDIS 64 • Gestion des personnels • Raisonnement tactique • Matériels • Mise en place des agrès • Techniques d’équipement des sites • Techniques de sauvetage		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	Extra départemental	OUI	
ORGANISATEUR	SDIS 48		



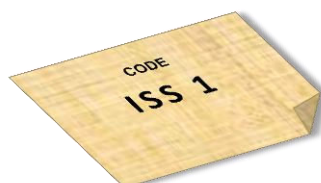
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

ISS - Sauveteur en interventions en site souterrain



DURÉE	48H00 (6 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	1
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation ISS permet aux sauveteurs déjà formés aux techniques GRIMP ou de secours en montagne de s'adapter facilement aux spécificités opérationnelles liées aux sites souterrains.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SMP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Formation ouverte aux titulaires de la formation de chef d'unité GRIMP (IMP2) ou d'équipier secours en montagne (SMO2) • Être titulaire de la formation d'équipier au VSAV • Avoir réalisé, sous la responsabilité d'un conseiller technique GRIMP, des épreuves de marche, de parcours d'escalade et en terrain varié, réglementaires, définies dans le GNR secours en montagne	
CONTENU	• Cadre administratif et opérationnel • Matériel collectif • Équipement / déséquipèrent • Connaissance du milieu souterrain • Éléments de topographie souterraine • Adaptation des techniques GRIMP et secours en montagne • Techniques des secours en puits • Techniques des secours en galerie • Déroulement d'une opération • Communications • Assistance médicale	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	Extra départemental	OUI
ORGANISATEUR	SDIS 48	

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

CAN – Équipier secours en canyon



DURÉE	44H00 (5 jours et demi) dont 4H00 de nuit
NOMBRE DE STAGIAIRES	-
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation a pour but de permettre à des sauveteurs déjà formés aux techniques GRIMP ou secours en montagne de s’adapter facilement aux spécificités opérationnelles liées aux canyons.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SMP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Formation ouverte au personnel titulaire de la formation d’équipier secours en montagne (SMO2) • Avoir rempli les conditions du test d’accès		
CONTENU	• Connaissances générales liées à la spécialité Canyon • Matériels • Techniques de progression • Techniques de secours		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	ECASC		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

CAN – Chef d'équipe canyon



DURÉE	40H00 (5 jours) et une nuit sur le terrain
NOMBRE DE STAGIAIRES	-
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation a pour but de permettre à des chefs d’unité ou des conseillers techniques, GRIMP ou secours en montagne, de commander une intervention de secours en canyon.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SMP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Formation ouverte au personnel titulaire du SMO3 ou de l’IMP3 • Avoir rempli les conditions du test d’accès		
CONTENU	• Connaissances générales liées aux canyons • Progression et secours		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	SDIS 06		



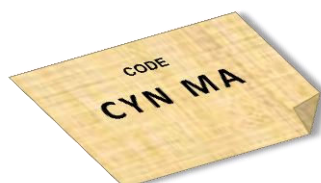
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

CYN – Préformation Conducteur cynotechnique module A



DURÉE 15H00 (2 jours)

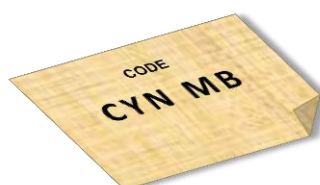
NOMBRE DE STAGIAIRES -

ÉVALUATION Aucune

NOMBRE DE SESSIONS 0

OBJECTIFS	La formation du module "A" a pour but de faire appréhender au stagiaire les critères d'acquisition d'un chiot, d'entretien et d'éducation d'un chien de recherche. Ce module intéresse le stagiaire sans son chien.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être titulaire du permis de conduite VL, en cours de validité • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Avoir satisfait à l'entretien préalable de motivation conduit par le conseiller technique départemental		
CONTENU	• Le chien : généralités • Le chien de sapeurs-pompiers		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Pas de formation prévue en 2016			
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné		

CYN – Préformation Conducteur cynotechnique module B

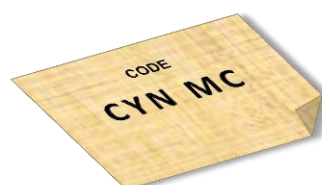


DURÉE	En continu sur 6 mois au plus
NOMBRE DE STAGIAIRES	
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	0

OBJECTIFS	Cette formation a pour but de faire découvrir au stagiaire les activités opérationnelles de recherches et d'éduquer l'animal tout en initiant sa motivation olfactive. Ce module intéresse une équipe stagiaire/choit (chien).		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité - Être retenu pour une préformation de conducteur cynotechnique		
CONTENU	Cette formation en continu comprend des entraînements individuels et/ou collectifs dont la participation à des entraînements des équipes cynotechniques opérationnelles. Les entraînements individuels ou collectifs ont pour objet la socialisation et/ou la familiarisation et le début du déboufrage de l'animal.		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Pas de formation prévue en 2016			
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

CYN – Préformation Conducteur cynotechnique module C



DURÉE 26H00 (3 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon besoin

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	La formation a pour but de faire maîtriser au stagiaire l'entretien, la conduite du chien en milieu social et le développement des qualités olfactives de l'animal.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité - Être retenu pour une préformation de conducteur cynotechnique		
CONTENU	- Entretien du chien - Éducation du chien en milieu social - Développement des qualités olfactives du chien - Motiver et récompenser le chien lors du travail La formation comprend, en outre, une formation en continu dispensée au cours d'une période d'adaptation.		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné		



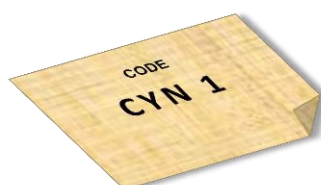
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

CYN – Conducteur cynotechnique



DURÉE 40H00 (5 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon besoin

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir les compétences pour tenir l’emploi de conducteur cynotechnique, dont la mission est la recherche de victimes égarées ou ensevelies.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité - Avoir validé la préformation CYN 1		
CONTENU	- Préalables à l’engagement de l’équipe - Activités opérationnelles - Formation en continu		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné		



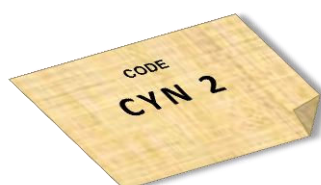
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

CYN – Chef d'unité cynotechnique



DURÉE 60H00 (7 jours et demi)

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon besoin

ÉVALUATION **CERTIFICATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 0

OBJECTIFS	La formation a pour but de faire acquérir au stagiaire l'aptitude à coordonner l'activité des équipes cynotechniques sur le terrain dans le cadre d'opérations de recherche de personnes ensevelies ou de recherche de personnes égarées. En plus de la compétence à conduire un chien, cette aptitude regroupe les capacités à : – s'intégrer dans un dispositif complexe ; – commander des équipes cynotechniques ; – animer et encadrer les formations et les entraînements ; – participer à l'évaluation des stagiaires et aux jurys. Cette formation permet de tenir l'emploi de chef d'unité cynotechnique.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité ; • Avoir 3 ans au moins d'activité opérationnelle en cynotechnie ; • Être inscrit sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle de la spécialité ; • Être titulaire de la formation tronc commun – GOC de chef d'agrès une équipe ; • Être titulaire de la formation de formateurs (FOR 1).		
CONTENU	• Missions du chef d'unité • Pédagogie appliquée • Mise en œuvre et gestion opérationnelle • Stage d'application		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	

Pas de formation prévue en 2016

ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné
---------------------	-----------------------------

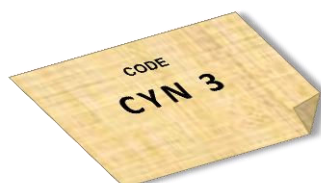


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

CYN – Conseiller technique cynotechnique



DURÉE 30H00 (4 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon besoin

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 0

OBJECTIFS	La formation a pour but de faire acquérir au stagiaire l’aptitude à conseiller sur le plan technique et administratif le DDSIS dans la spécialité cynotechnie. Celle aptitude regroupe : – les compétences de conseiller administratif du DDSIS ; – les compétences de conseiller technique du COS ; – les capacités à animer et encadrer les formations et les entraînements ; – les compétences de conseiller technique de zone (acquises par certains conseillers techniques). Celle formation permet de tenir l'emploi de conseiller technique en cynotechnie.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires Vétérinaires de sécurité civile		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité ; • Être titulaire de la formation de chef d’unité cynotechnique, inscrit sur la liste départementale annuelle d’aptitude opérationnelle, ou être vétérinaire de sécurité civile ; • Être titulaire de la formation de responsable pédagogique (FOR2).		
CONTENU	• Gestion de la ressource humaine et canine • Gestion des moyens cynotechniques • Coordination et optimisation de l’opérationnel cynotechnique		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Pas de formation prévue en 2016			
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Sensibilisation aux secours en montagne



DURÉE 26H00 (3 jours)

NOMBRE DE
STAGIAIRES

ÉVALUATION

CERTIFICATIVE

NOMBRE DE
SESSIONS

0

OBJECTIFS

La formation permet de sensibiliser le stagiaire à la reconnaissance et à l'intervention en montagne ou en milieu d'accès difficile. Avec la présence permanente et effective sur le site d'un conseiller technique ou d'un chef d'unité secours en montagne, ce stage a pour objet :

- de faire appréhender le vide à partir de hauteurs augmentant progressivement ;
- d'approcher les techniques d'évolution sur corde dans tous les cas de progression ;
- de responsabiliser et de sensibiliser aux techniques de sécurité ;
- de développer les capacités d'intégration au sein de l'unité spécialisée ;
- d'apprécier les qualités du stagiaire lors des déplacements.

Cette sensibilisation n'autorise aucune activité opérationnelle au sein d'une unité secours en montagne.

PUBLIC CONCERNÉ

Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Être apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité

CONTENU

- Chaîne d'assurage
- Connaissances générales
- Techniques de progression
- Techniques de secours

DATES

LIEUX

HÉBERGEMENT

Pas de formation prévue en 2016

ORGANISATEUR

ECASC – SDIS conventionné

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Équipier secours en montagne



DURÉE

80H00 (10 jours)
dont 1 nuit sur le terrain

NOMBRE DE
STAGIAIRES

Selon besoin

ÉVALUATION

CERTIFICATIVE

NOMBRE DE
SESSIONS

1

OBJECTIFS	La fonction a pour but de faire acquérir au stagiaire les capacités à tenir l’emploi d’équiper secours en montagne, dont les missions sont la réalisation de reconnaissances et/ou de sauvetages en montagne ou en milieu d’accès difficile.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Formation ouverte aux titulaires de l’attestation de sensibilisation aux secours en montagne (SMO1) depuis deux ans ou plus • Être titulaire de la formation d’équiper au VSAV Avoir réalisé, sous la responsabilité d’un conseiller technique GRIMP, des épreuves de marche, de parcours d’escalade et en terrain varié, réglementaires, définies dans le GNR secours en montagne		
CONTENU	• Chaîne d’assurage • Connaissances générales • Techniques de progression • Techniques de secours		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	ECASC – SDIS 74		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Chef d'unité secours en montagne



DURÉE 78H00 (10 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon besoin

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 0

OBJECTIFS	La formation a pour but de faire acquérir au stagiaire les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef d'unité secours en montagne, dont la mission est de conduire et de coordonner les interventions de secours en montagne ou en milieu d'accès difficile.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être inscrit sur la liste d'aptitude départementale annuelle de la spécialité • Formation ouverte aux titulaires de la formation d'équipier secours en montagne (SMO2) • Être titulaire de la formation de formateur (FOR 1) • Être titulaire de la formation tronc commun – GOC de chef d'après une équipe		
CONTENU	• Connaissances générales • Chaîne d'assurage • Techniques de progression • Techniques de secours		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	

Pas de formation prévue en 2016

ORGANISATEUR	ECASC – SDIS conventionné
---------------------	---------------------------



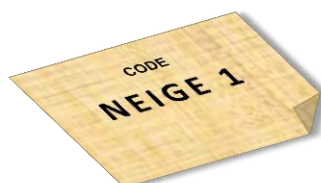
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Module neige niveau 1

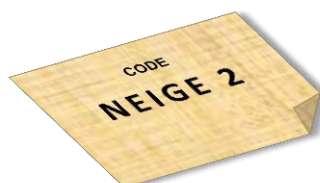


DURÉE	40H00 (5 jours) dont 1 nuit sur le terrain
NOMBRE DE STAGIAIRES	Selon besoin
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités à progresser et à participer en sécurité à une opération de secours en montagne en milieu enneigé.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SMP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation d’équipier secours en montagne (SMO2) • Être inscrit sur la liste départementale annuelle d’aptitude opérationnelle de la spécialité • Avoir réalisé, sous la responsabilité du conseiller technique départemental les épreuves de ski nordique ou ski alpin définies dans le GNR secours en montagne		
CONTENU	• Connaissances générales : neige et montagne • Techniques de progression • Techniques de secours		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	ECASC – SDIS 74		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Module neige niveau 2



DURÉE 49H00 (6 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon besoin

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 0

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités à mener efficacement et en sécurité des opérations de secours en montagne dans des conditions difficiles (neige, avalanche, glacier, crevasse...).		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SMP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation de chef d’unité secours en montagne (SMO3) • Être titulaire du module neige niveau 1 et avoir une pratique régulière de l’activité neige sous le contrôle de chefs d’unité ou de conseillers techniques secours en montagne		
CONTENU	• Connaissances générales : neige, avalanche, glacier • Techniques de progression • Techniques de secours		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Pas de formation prévue en 2016			
ORGANISATEUR	ECASC – SDIS conventionné		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Module glace niveau 1



DURÉE 41H00 (5 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon besoin

ÉVALUATION **CERTIFICATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités à progresser et à secourir une victime dans un environnement glace en qualité d’équipier.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SMP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation d’équipier secours en montagne (SMO2) • Être titulaire du module neige niveau 1		
CONTENU	• Autonomie de l’équipier • Techniques de secours		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	ECASC – SDIS 74		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Module glace niveau 2



DURÉE 40H00 (5 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon besoin

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 2

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités à mener des opérations de secours sur différents types de terrains glacés et avec différents moyens, en toute sécurité.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SMP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation de chef d’unité secours en montagne (SMO3) • Être titulaire du module neige niveau 2 • Être titulaire du module glace niveau 1 et pratiquer régulièrement l’activité glace sous le contrôle de chefs d’unité ou de conseillers techniques secours en montagne		
CONTENU	• Connaissances générales : différents milieux, types de glaces... • Techniques de secours		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	ECASC – SDIS 74		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

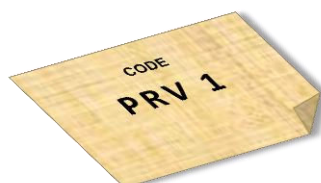
Réviser l'ensemble du programme du niveau N-1.

Le candidat doit maîtriser l'organisation de la spécialité, les techniques d'interventions spécialisées, les capacités et limites des matériels en dotation, l'utilisation de la documentation opérationnelle ainsi que les notions théoriques de la spécialité.

PREVENTION - PREVISION

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

PRV – Agent de prévention



DURÉE 69H00 (9 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES

-

ÉVALUATION

CERTIFICATIVE

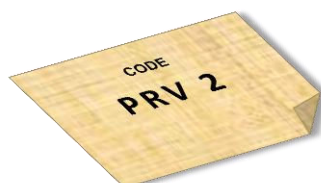
NOMBRE DE SESSIONS

0

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités pour tenir l’emploi d’agent de prévention, dont la mission est d’assister le préventionniste dans la plénitude de ses missions.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être titulaire de la formation de chef d’agrès tout engin.		
CONTENU	• Réglementation • Connaissance des bâtiments • Étude de dossiers		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Pas de formation prévue en 2016			
ORGANISATEUR	Service Prévention du SDIS 64		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

PRV - Préventionniste



DURÉE

129H00 (17 jours)
et 5 jours en SDIS

NOMBRE DE
STAGIAIRES

-

ÉVALUATION

CERTIFICATIVE

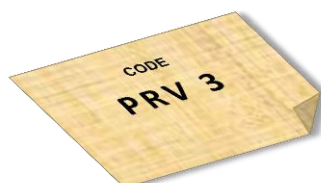
NOMBRE DE
SESSIONS

0

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités à tenir l’emploi de préventionniste, dont les missions sont de procéder à l’étude de dossiers et de participer aux commissions de sécurité.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être titulaire de la formation d’agent de prévention (PRV1) et être : • Agent de prévention assurant ou ayant assuré l’emploi de chef de groupe pendant au moins 1 an, ou assurant ou ayant assuré l’emploi de chef d’agrès tout engin au moins 5 ans ; • Élève lieutenant ou lieutenant stagiaire de sapeurs-pompiers.		
CONTENU	• Réglementation • Étude de dossiers • Contrôle des établissements recevant du public		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Pas de formation prévue en 2016			
ORGANISATEUR	ENSOSP		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

PRV – Responsable de la prévention



DURÉE 82H00 (10 jours)

NOMBRE DE
STAGIAIRES

ÉVALUATION

NOMBRE DE
SESSIONS

CERTIFICATIVE

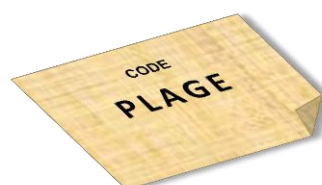
0

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires de tenir l’emploi de responsable départemental de la prévention, dont les missions sont la mise en œuvre de la politique départementale de la prévention et d’assurer l’étude de dossiers complexes.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être titulaire de la formation de préventionniste (PRV2) : • depuis 3 ans au moins ; • titulaire des modules optionnels « code du travail – installations classées pour l’environnement » et « immeubles de grande hauteur » ; • inscrits sur la liste départementale annuelle d’aptitude de la spécialité.		
CONTENU	• Connaissances de l’environnement de la prévention • Étude de dossiers • Évolutions liées au contexte européen • Établissements particuliers • Travail sur mémoire		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Pas de formation prévue en 2016			
ORGANISATEUR	ENSOSP		

NAUTIQUE

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

Formation des sauveteurs aquatiques affectés à la surveillance des plages



DURÉE (6 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 15 à 30

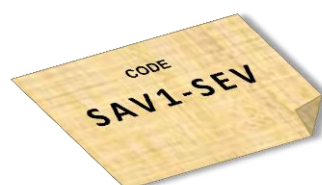
ÉVALUATION **CERTIFICATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 1 ou 2

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités et les techniques permettant d’exercer la surveillance des plages en toute sécurité.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers volontaires ou civils (étudiants en majorité)		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du BNSSA ou du BEESAN recyclés • Avoir la formation PSE2 ou équipier au VSAV • Avoir satisfait aux épreuves physiques et sportives (arrêté avril 1998)		
CONTENU	• Techniques de sauvetage en océan • Secourisme adapté • Règlementation applicables aux postes de secours		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Vacances scolaires Zone de bordeaux	À définir	NON	
ORGANISATEUR	Unité nautique SDIS64		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

Sauveteur aquatique en eaux intérieures et eaux vives

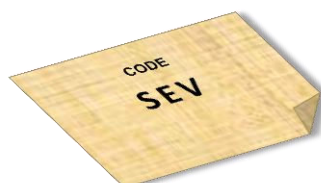


DURÉE	45H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de cette spécialité ont pour but de donner aux intervenants les connaissances nécessaires pour leur permettre d’évaluer les risques et d’adapter la technique de sauvetage aux conditions météorologiques et à la configuration du site.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir satisfait aux tests d’accès (<i>mis en place par le SN SDIS64</i>)		
CONTENU	• Techniques de sauvetage • Règlementation applicables		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
21 au 25 mars 2016	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	Unité nautique SDIS64		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

Sauveteur aquatique module eaux vives



DURÉE	18H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de cette spécialité ont pour but de donner aux intervenants les connaissances nécessaires pour leur permettre d’évaluer les risques et d’adapter la technique de sauvetage aux conditions météorologiques et à la configuration du site.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l’UV SAV1 • Être inscrit sur la liste d’aptitude opérationnelle départementale		
CONTENU	• Techniques de sauvetage • Règlementation applicables		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
23 au 25 mai 2016	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	Unité nautique SDIS64		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

Scaphandrier autonome léger



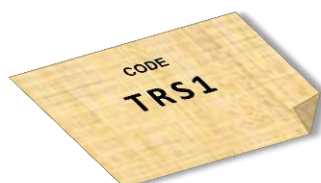
DURÉE	172H00 (20 jours) Préformation + SAL1
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de scaphandrier autonome léger.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être âgé de 18 ans au moins et 40 ans au plus • Être SPP titulaire ou SPV ayant validé la période probatoire • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) en milieu subaquatique et hyperbare • Être titulaire de l’UV SAV1 • Être à jour de sa formation continue en matière de secours à personne		
CONTENU	• Techniques d’interventions aquatiques, subaquatiques et hyperbares • Règlementation applicables		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
7 au 30 septembre 2016	CIBOURE	OUI	
ORGANISATEUR	Unité nautique SDIS64		

TRANSMISSIONS & SYSTEMES D'INFORMATIONS

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

TRS1 – Opérateur PC



DURÉE	24H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir les connaissances théoriques et techniques nécessaires pour utiliser les postes émetteurs-récepteurs de transmission pour occuper l’emploi d’opérateur PC.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être titulaire de la FI • affecté au CTAC <u>OU</u> CIS ORTHEZ ou URT		
CONTENU	• Fonction transmissions - Fonction opérateur • Commandement des transmissions • Ordres de transmissions • Organisation des réseaux • Plans de fréquences • Procédures transmissions • Architecture réseau alerte et travail • Exercice d’application opérateur PC <i>Sous réserve des modifications apportées par la parution du Référentiel Emploi, Activité, Compétences à paraître prochainement</i>		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	NON	
ORGANISATEUR	CTAC / SFOR		

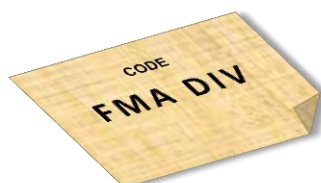
***FORMATIONS DE MAINTIEN,
D'ACTUALISATION ET DE
PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS***



TRONC COMMUN OPERATIONNEL & FONCTIONNEL

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef d'après une équipe DIV



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	17

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l’emploi de chef d’agrès VTU.		
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 3 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chefs d’agrès VTU		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • nommé au grade de sergent <u>ET</u> exercer les activités de chef d’agrès VTU		
CONTENU	• Procédures opérationnelles liées aux opérations VTU • Mise en application des connaissances		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
22, 29 janvier 2016 5 février 2016 23, 28 novembre 2016 14 décembre 2016		GEST	NON
11, 18, 25 janvier 2016 2, 23 mai 2016 17 octobre 2016 7, 21 novembre 2016		GOUEST	NON
11 janvier 2016 8 février 2016 6 juin 2016		GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux activités de chefs d'après lors des missions DIV

Le candidat doit maîtriser parfaitement l'emploi du lot de sauvetage et de protection contre les chutes et la mise en œuvre des agrès interventions diverses.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef d'après une équipe SAP



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l’emploi de chef d’agrès VSAV		
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 3 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chefs d’agrès VSAV		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • nommé au grade de sergent <u>ET</u> exercer les activités de chef d’agrès VSAV		
CONTENU	• Procédures opérationnelles liées aux opérations VSAV • Mise en application des connaissances		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
20, 27 janvier 2016 3 février 2016 24, 29 novembre 2016 15 décembre 2016		GEST	NON
12, 19, 26 janvier 2016 3, 24 mai 2016 18 octobre 2016 8, 22 novembre 2016		GOUEST	NON
14 janvier 2016 9 février 2016 9 juin 2016		GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		

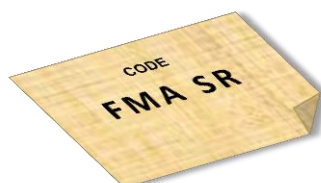


**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux activités de chefs d'après lors des missions SAP
Le candidat doit maîtriser parfaitement les techniques de secours routiers.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef d'agrès une équipe SR



DURÉE 8H00 (1 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l’emploi de chef d’agrès d’un engin secours routier.		
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 3 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chefs d’agrès d’un engin secours routier		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • nommé au grade de sergent <u>ET</u> exercer les activités de chef d’agrès un engin secours routier		
CONTENU	• Les méthodes de désincarcération • Prise de décisions/critères de choix • Véhicules nouvelle génération • Engins roulant particulier		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
21, 28 janvier 2016 4 février 2016 25, 30 novembre 2016 16 décembre 2016		GEST	NON
13, 20, 27 janvier 2016 4, 25 mai 2016 19 octobre 2016 9, 23 novembre 2016		GOUEST	NON
15 janvier 2016 10 février 2016 10 juin 2016		GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux activités de chefs d'agrès lors des missions SR

Le candidat doit maîtriser parfaitement les techniques de secours à personnes et routiers.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef d'agrès tout engin (INC)



DURÉE	16H00 (2 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l'emploi de chef d'agrès tout engin (missions INC).	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef d'agrès tout engin	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • exercer les activités de chef d'agrès tout engin	
CONTENU	• Procédure gaz renforcée (PGR) et utilisation de l'explosimètre • Risques électriques • Rappels des techniques opérationnelles	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
25 et 26 janvier 2016 21 et 22 novembre 2016	GEST	NON
28 et 29 janvier 2016 26 et 27 mai 2016 24 et 25 novembre 2016	GOUEST	NON
12 et 13 janvier 2016 7 et 8 juin 2016	GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	



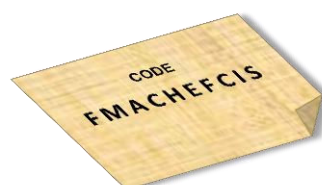
**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux activités de chefs d'agrès lors des missions DIV

Le candidat doit maîtriser parfaitement les techniques des manœuvres binômes et départementales incendie.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef de centre et adjoints



DURÉE 8H00 (1 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES 15

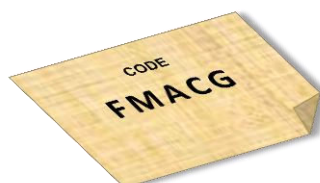
ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 2

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l'emploi de chef de centre ou adjoint au chef de centre.	
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 3 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de centre ou d'adjoint au chef de centre	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Exercer les activités chef de centre ou d'adjoint au chef de centre	
CONTENU	- Les structures départementales - L'organisation d'un centre d'incendie et de secours - Le management - La gestion administrative et opérationnelle des personnels - La planification des objectifs	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
22 janvier 2016	CDF	NON
23 janvier 2016	CDF	NON
ORGANISATEUR	SFOR	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef de groupe



DURÉE 24H00 (3 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 3

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de chef de groupe.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de groupe et inscrit sur la LAO ou en vue de l'inscription sur LAO	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle	
CONTENU	• Journée 1 : exercices terrain COS • Journée 2 : salle tactique ou PCM • Journée 3 : Informations, rappels et nouveautés en matière de relations publiques et techniques opérationnelles • Informations sur les techniques des établissements de lances (<i>tuyaux épaulés/écheveaux</i>)	
DATES		HÉBERGEMENT
14 et 16 mars 2016		NON
10 au 12 février 2016		NON
ORGANISATEUR	GDEC / SFOR	



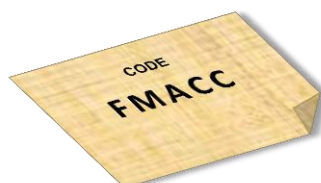
**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux activités de chef de groupe

Le candidat doit maîtriser parfaitement les connaissances et techniques.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef de colonne



DURÉE 24H00 (3 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 3

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de chef de colonne.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de colonne et inscrit sur la LAO ou en vue de l'inscription sur LAO	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle	
CONTENU	• Journée 1 : exercices terrain avec le chef de groupe • Journée 2 : salle tactique ou PCM • Journée 3 : Informations, rappels et nouveautés en matière de relations publiques et techniques opérationnelles • Informations sur les techniques des établissements de lances (<i>tuyaux épaulés/écheveaux</i>)	
DATES		HÉBERGEMENT
14 et 16 mars 2016		NON
10 au 12 février 2016		NON
ORGANISATEUR	GDEC / SFOR	



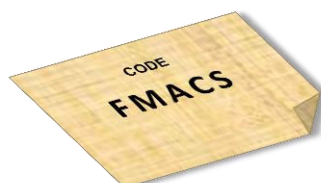
**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux activités de chef de colonne

Le candidat doit maîtriser parfaitement les connaissances et techniques.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef de site



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	Variable
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de chef de site.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de site et inscrit sur la LAO ou en vue de l'inscription sur LAO	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle	
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés en matière de relations publiques et techniques opérationnelles, RETEX opérationnel, management • Informations sur les techniques des établissements de lances (<i>tuyaux épaulés/écheveaux</i>)	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
29 janvier 2016	CDF	NON
10 juin 2016	CDF	NON
14 octobre 2016	CDF	NON
ORGANISATEUR	GDEC / SFOR	



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux activités de chef de site

Le candidat doit maîtriser parfaitement les connaissances et techniques.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Opérateur et chef de salle CTAC

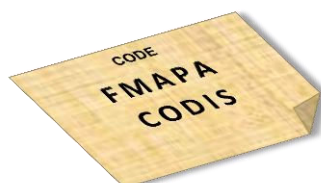


DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	20

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction d'opérateur ou chef de salle CTAC.	
PUBLIC CONCERNÉ	Volume de 40H00 par an Sapeurs-pompiers professionnels, volontaires ou PATS du CTAC	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être opérateur ou chef de salle au CTAC	
CONTENU	(informations, rappels, nouveautés) • missions CTAC • système de traitement de l'alerte • fiches réflexes • FMAPA incendie, SR ou SAP	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À déterminer	CTAC	NON
ORGANISATEUR	CTAC	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Officier CODIS



DURÉE 12H00 (2x1 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES Variable

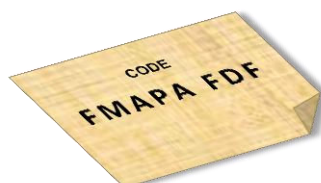
ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 4

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction d’officier CODIS.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions d’officier CODIS		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être officier CODIS		
CONTENU	Fonction de l’actualité opérationnelle et RETEX		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À déterminer	CTAC	NON	
ORGANISATEUR	GGDR / SFOR		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA feux de forêts



DURÉE 16H00 (2 jours)

NOMBRE DE
STAGIAIRES

ÉVALUATION

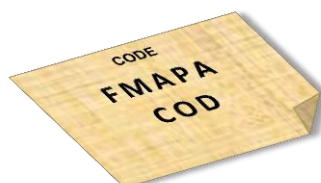
FORMATIVE

NOMBRE DE
SESSIONS

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les fonctions d'équipier ou chef d'agrès FDF.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires affectés dans le CIS pour être inscrit sur une liste opérationnelle annuelle de renfort extra départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle - Être titulaire du FDF1 ou FDF2 - Disposer dans son CIS d'un engin de lutte contre les feux de forêts	
CONTENU	- Techniques d'établissement et d'extinction - Tactique de lutte contre les feux de forêts - Sécurité individuelle et collective	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
2 et 3 mai 2016	GEST	NON
9 et 10 mai 2016		
17 et 18 mai 2016		
24 au 27 mai 2016	GOUEST	NON
19 et 20 mai 2016	GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA conducteur de véhicule tout terrain PL



DURÉE 8H00 (1 jour)

NOMBRE DE
STAGIAIRES

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE
SESSIONS

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les fonctions de conducteur sur terrain accidenté.	
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 3 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires affectés dans le CIS doté de véhicules tout terrain poids lourd	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du COD2PL • Être titulaire du permis PL en cours de validité	
CONTENU	• Responsabilités • Conduite • Hydraulique • Auto dégagement • Remise en condition du matériel • Obstacles	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
29, 30 et 31 mars 2016	GEST	NON
1 ^{er} , 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 avril 2016		
5, 6, 7, 8 et 9 septembre 2016	GOUEST	NON
12 février 2016	GSUD	NON
4 et 7 mars 2016		
29 avril 2016		
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA formations animalières

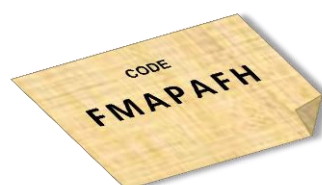


DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP-SPV		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être inscrit sur la liste opérationnelle de l'équipe animalière		
CONTENU	• Mettre en œuvre les techniques opérationnelles animalières • Respecter des règles de sécurité dans ce domaine		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
3 mai 2016	CIS PAU	NON	
10 mai 2016	CIS PAU	NON	
12 mai 2016	CIS ANGLET	NON	
17 mai 2016	CIS ANGLET	NON	
ORGANISATEUR	SFOR / GGDR		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA projecteur hypodermique

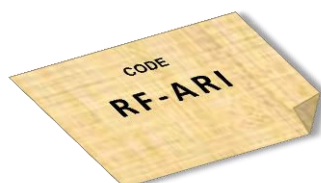


DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d’aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d’interventions de l’équipe spécialisée		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP-SPV		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	- Être détenteur de la formation animalière - Être inscrit sur la liste opérationnelle des personnels autorisés à pratiquer la téléanesthésie		
CONTENU	- Mettre en œuvre du fusil hypodermique - Respecter des règles de sécurité dans ce domaine		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
2 juin 2016	CIS PAU	NON	
7 juin 2016	CIS PAU	NON	
9 juin 2016	CIS ANGLET	NON	
14 juin 2016	CIS ANGLET	NON	
ORGANISATEUR	SFOR / GGDR		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA formateur ARICO



DURÉE 16H00 (2 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 5

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de formateurs « ARICO » conformément aux guides national et départemental de référence en cours de validité.		
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 3 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de formateurs « ARICO »		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Être formateur « ARICO » depuis au moins deux ans - Participer régulièrement à la formation des personnels dans le cadre des FMAPA ou formations initiales / avancement		
CONTENU	- Information sur les derniers textes relatifs aux formations Tronc Commun - Abord de nouvelles techniques pédagogiques liées à l'approche par la compétence - Les nouveaux programmes des FI et FAE - Rappel des contenus des GNR et GDR en vigueur		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
18 et 19 janvier 2016 12 et 13 décembre 2016		GEST	OUI
14 et 15 janvier 2016 5 et 6 décembre 2016		GOUEST	OUI
21 et 22 janvier 2016		GSUD	OUI
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



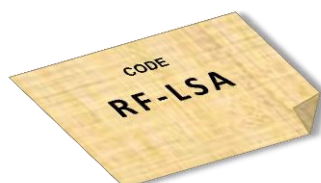
**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux manœuvres ARICO

Le candidat doit maîtriser parfaitement les connaissances et techniques.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA formateur LSPCC



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	5

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir la fonction de formateurs « LSPCC » conformément aux guides national et départemental de référence en cours de validité.		
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 3 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de formateurs « LSPCC »		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Être formateur « LSPCC » depuis au moins deux ans - Participer régulièrement à la formation des personnels dans le cadre des FMAPA ou formations initiales / avancement		
CONTENU	- Information sur les derniers textes relatifs aux formations Tronc Commun - Abord de nouvelles techniques pédagogiques liées à l'approche par la compétence - Les nouveaux programmes des FI et FAE - Rappel des contenus des GNR et GDR en vigueur		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
14 et 15 janvier 2016 8 et 9 décembre 2016	GEST	OUI	
21 et 22 janvier 2016 1 ^{er} et 2 décembre 2016	GOUEST	OUI	
14 et 15 janvier 2016	GSUD	OUI	
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



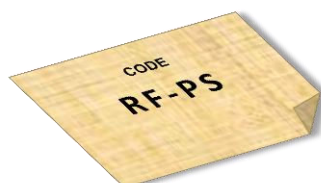
**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux manœuvres LSPCC

Le candidat doit maîtriser parfaitement les connaissances et techniques.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA formateurs premiers secours



DURÉE 8H00 (1 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES 10

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour figurer sur la liste d'aptitude opérationnelle, en plus du volume horaire annuel d'heures d'encadrement de formations. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles, les compétences pédagogiques et la connaissance des matériels en secours à personnes.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP-SPV		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être détenteur de la formation de formateur en premiers secours ou équivalent.		
CONTENU	Méthodes pédagogiques Procédures et techniques en secours à personnes Evolutions techniques ou organisationnelles		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
A définir	GPT OUEST	NON	
A définir	GPT SUD	NON	
A définir	GPT EST	NON	
ORGANISATEUR	Pôles emplois et compétences des groupements territoriaux		



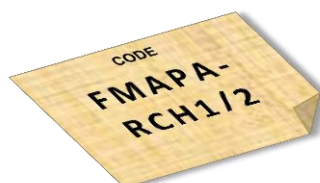
**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Une relecture des documents de référence et/ou une préparation pratique sont recommandés.

SPECIALITES

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

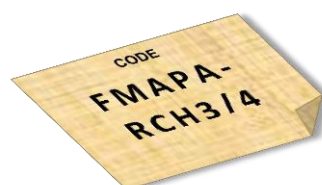
**FMAPA équipier de reconnaissance et d'intervention risques
chimiques**



DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	16
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	Selon dates CIS

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : • être titulaire du RCH1 ou RCH2 • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle (en cours de validité)	
CONTENU	• Le matériel, l'équipement, la toxicologie, l'explosimètre • La réglementation • Matériels de protection, de mesure • Exercices d'application • Délimitation de zone	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À déterminer par le Chef de Centre 32heures de FMAPA réparties sur des journées de 8 heures	CIS ANGLET	NON
	CIS MOURENX/ARTIX	NON
	CIS ORTHEZ	NON
	CIS PAU	NON
ORGANISATEUR	UDRT64	

FMAPA chef CMIC et conseiller technique risques chimiques



DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	6
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : • être titulaire du RCH3 ou RCH4 • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle (en cours de validité)	
CONTENU	• connaître les bases théoriques de la chimie • organiser et commander une CMIC • s'intégrer dans un réseau de partenaires dans les domaines des risques chimiques, biologiques et NRBCE	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
10 mars 2016	À déterminer	NON
2 juin 2016	À déterminer	NON
15 septembre 2016	À déterminer	NON
15 décembre 2016	À déterminer	NON
ORGANISATEUR	UDRT64	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

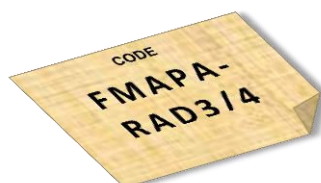
**FMAPA équipier de reconnaissance et d'intervention risques
radiologiques**



DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	Selon dates CIS

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : • être titulaire du RAD1 ou RAD2 • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle (en cours de validité)	
CONTENU	• Théorie sur la radioactivité et les unités de mesure • Matériels de mesure et protection, transport, étiquetage • Connaissance et utilisation du matériel • Exercices de détection et de balisage, délimitation de la zone	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À déterminer par le Chef de Centre Compris dans les 32heures de FMAPA réparties sur des journées de 8 heures	CIS MOUREN/ARTIX	NON
	CIS ORTHEZ	NON
ORGANISATEUR	UDRT64	

FMAPA chef CMIR et conseiller technique risques radiologiques



DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	6
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : • être titulaire du RAD3 ou RAD4 • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle (en cours de validité)	
CONTENU	• connaître les bases théoriques de la radioactivité • organiser et commander une CMIR • s'intégrer dans un réseau de partenaires dans les domaines des risques radiologiques, nucléaires et NRBC	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
10 mai 2016	CIS MOURENX/ARTIX	NON
15 novembre 2016	CIS MOURENX/ARTIX	NON
ORGANISATEUR	UDRT64	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Sauvetage & déblaiement

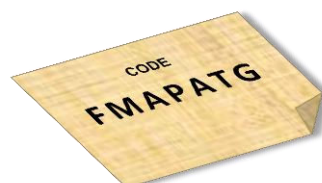


DURÉE	40H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP-SPV		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire de l'UV SDE1, SDE2 ou SDE3		
CONTENU	Théorie et pratiques opérationnelles Mises en situation opérationnelles		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
30 mai au 03 juin 2016		CIS ANGLET CIS OLORON SAINTE MARIE CIS PAU	NON
13 au 17 juin 2016			NON
5 au 9 septembre 2016			NON
19 au 23 septembre 2016			NON
ORGANISATEUR	USDE64		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA recherche aéronef

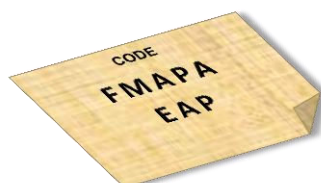


DURÉE	24H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP-SPV		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire de l'UV TOPO GONIO		
CONTENU	• Théorie et pratiques opérationnelles • Mises en situation opérationnelles		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
10 au 12 mai 2016		CIS PAU	NON
26 au 28 septembre 2016		CIS ANGLET	NON
ORGANISATEUR	USDE64		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Opérateur et éducateur sportif



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	20
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

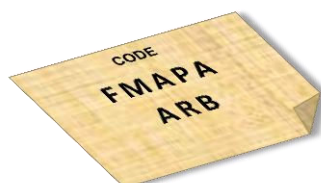
OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'opérateur ou éducateur sportif.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être opérateur ou éducateur sportif	
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés en matière d'encadrement des APS SP • Informations sur les techniques et pédagogiques	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
29 janvier 2015	CDF	NON
ORGANISATEUR	SFOR	



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes en vigueur et RAC EAP.

FMAPA arbitrage et jury



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	20
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'arbitrage et jury.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux personnels formés et s'investissant dans les manifestations sportives réglementaires SP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire du module complémentaire arbitrage et jury	
CONTENU	- Informations, rappels et nouveautés en matière de chronométrage, jury et starter - Informations sur les techniques et pédagogiques - Règlementation des épreuves sportives officielles	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
9 mars 2016	CDF	NON
2 avril 2016	CDF	NON
ORGANISATEUR	SFOR	

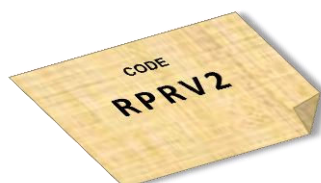


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les textes en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA préventionniste



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	15
ÉVALUATION	NÉANT
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir la fonction de préventionniste.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de préventionniste	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Être titulaire du PRV2 - Être en charge de dossier PRV ou PRS - Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle	
CONTENU	- Réglementation - Étude de dossiers - Contrôle des ERP	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
3 février 2016	DD SIS	NON
19 mai 2016	CIS ANGLET	NON
14 septembre 2016	CIS OLORON SAINTE MARIE	NON
6 décembre 2016	CIS ORTHEZ	NON
ORGANISATEUR	GGDR/SFOR	



Chaque agent doit participer à au moins 3 journées de FMAPA pour être reconduit sur la liste d'aptitude opérationnelle départementale.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA annuelle de conducteur cynotechnique - Avalanche



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	8

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur cynotechnique spécialité avalanche.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du CYN1 et du brevet avalanche		
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées à la recherche de personne ensevelie sous la neige • Mises en œuvre opérationnelles		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
4 janvier 2016	À définir	OUI sur les manœuvres de 2 jours	
5 janvier 2016	À définir		
1 ^{er} février 2016	À définir		
2 février 2016	À définir		
14 mars 2016	À définir		
15 mars 2016	À définir		
ORGANISATEUR	Unité milieu périlleux		

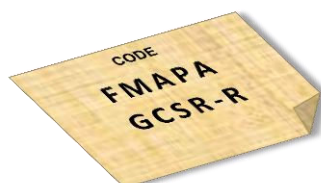


**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA annuelle de conducteur cynotechnique – Recherche



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	31

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur cynotechnique spécialité recherche.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du CYN1
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées à la situation en décombres et en questage • Mises en œuvre opérationnelles

DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
21 janvier 2016	À définir	OUI sur les manœuvres de 2 jours
16 février 2016	À définir	
18 février 2016	À définir	
17 mars 2016	À définir	
18 mars 2016	À définir	
7 avril 2016	À définir	
21 avril 2016	À définir	
12 mai 2016	À définir	
19 mai 2016	À définir	
26 mai 2016	À définir	
2 juin 2016	À définir	
16 juin 2016	À définir	
30 juin 2016	À définir	
7 juillet 2016	À définir	

DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
21 juillet 2016	À définir	OUI sur les manœuvres de 2 jours
28 juillet 2016	À définir	
4 août 2016	À définir	
11 août 2016	À définir	
25 août 2016	À définir	
8 septembre 2016	À définir	
15 septembre 2016	À définir	
22 septembre 2016	À définir	
6 octobre 2016	À définir	
13 octobre 2016	À définir	
20 octobre 2016	À définir	
3 novembre 2016	À définir	
8 novembre 2016	À définir	
17 novembre 2016	À définir	
24 novembre 2016	À définir	
15 décembre 2016	À définir	
22 décembre 2016	À définir	
ORGANISATEUR	Unité milieu périlleux	

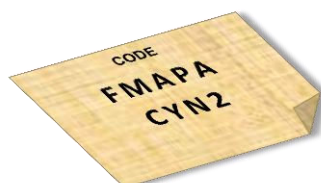


**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA annuelle de chef d'unité cynotechnique



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	31

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de chef d'unité cynotechnique.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du CYN2
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées à la situation en décombre et en questage • Gestion et commandement une unité CYNO • Mises en œuvre opérationnelles

DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
21 janvier 2016	À définir	OUI sur les manœuvres de 2 jours
16 février 2016	À définir	
18 février 2016	À définir	
17 mars 2016	À définir	
18 mars 2016	À définir	
7 avril 2016	À définir	
21 avril 2016	À définir	
12 mai 2016	À définir	
19 mai 2016	À définir	
26 mai 2016	À définir	
2 juin 2016	À définir	
16 juin 2016	À définir	
30 juin 2016	À définir	
7 juillet 2016	À définir	

DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
21 juillet 2016	À définir	OUI sur les manœuvres de 2 jours
28 juillet 2016	À définir	
4 août 2016	À définir	
11 août 2016	À définir	
25 août 2016	À définir	
8 septembre 2016	À définir	
15 septembre 2016	À définir	
22 septembre 2016	À définir	
6 octobre 2016	À définir	
13 octobre 2016	À définir	
20 octobre 2016	À définir	
3 novembre 2016	À définir	
8 novembre 2016	À définir	
17 novembre 2016	À définir	
24 novembre 2016	À définir	
15 décembre 2016	À définir	
22 décembre 2016	À définir	
ORGANISATEUR	Unité milieu périlleux	



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA annuelle 44H00 GRIMP - GSMSP



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de chef d’unité ou conseiller technique GRIMP et GSMSP		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l’UV IMP2-SMO2 ou IMP3-SMO3		
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
12 au 16 septembre 2016		À définir	OUI
26 au 30 septembre 2016		À définir	OUI
10 au 14 octobre 2016		À définir	OUI
24 au 28 octobre 2016		À définir	OUI
ORGANISATEUR	Unité milieu périlleux		

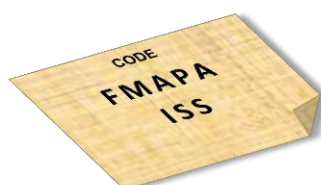


**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA secours en site souterrain



DURÉE 40H00 (5 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8

ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 12

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de secouriste en site souterrain		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV ISS		
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques de progression adaptées au secours en site souterrain • Mises en œuvre opérationnelles		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
28 janvier 2016	À définir	NON	
25 février 2016	À définir	NON	
24 mars 2016	À définir	NON	
7 avril 2016	À définir	NON	
27 et 28 juin 2016	À définir	NON	
11 juillet 2016	À définir	NON	
19 septembre 2016	À définir	NON	
25 août 2016	À définir	NON	
17 octobre 2016	À définir	NON	
14 novembre 2016	À définir	NON	
1 ^{er} et 2 décembre 2016	À définir	NON	
ORGANISATEUR	Unité milieu périlleux		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA GRIMP



DURÉE 32H00 (4 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8

ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions opérationnelles du GRIMP		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP2 ou 3 et SMO2 ou 3		
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
19 au 22 janvier 2016		À définir	OUI
12 au 15 avril 2016		À définir	OUI
22 au 25 novembre 2016		À définir	OUI
ORGANISATEUR	Unité milieu périlleux		



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FMAPA SMO2/SMO3 alpinisme hiver, raid à ski, alpinisme été



DURÉE 40H00 (5 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 6

ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'équipier ou chef d'unité secours en montagne		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV SMO2 ou 3		
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
4 au 8 janvier 2016	À définir	OUI	
25 au 29 mars 2016	À définir	OUI	
20 au 24 juin 2016	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	Unité milieu périlleux		

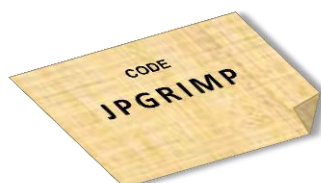


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

Journée progression GRIMP



DURÉE 8H00 (6 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 6

ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 4

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions du GRIMP		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP2, IMP3, SMO2 et SMO3		
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
2 février 2016	À définir	OUI	
2 mars 2016	À définir	OUI	
13 mai 2016	À définir	OUI	
8 juillet 2016	À définir	OUI	
1 ^{er} septembre 2016	À définir	OUI	
8 novembre 2016	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	Unité milieu périlleux		

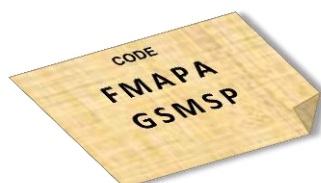


**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS

FMAPA GSMSP



DURÉE 8H00 (1 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES 6

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions du GSMSP		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP2 ou 3 et SMO2 ou 3		
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
29 janvier 2016		À définir	OUI
26 février 2016		À définir	OUI
25 mars 2016		À définir	OUI
22 avril 2016		À définir	OUI
19 mai 2016		À définir	OUI
30 juin 2016		À définir	OUI
28 juillet 2016		À définir	OUI
23 août 2016		À définir	OUI
22 septembre 2016		À définir	OUI
31 octobre 2016		À définir	OUI
17 novembre 2016		À définir	OUI
16 décembre 2016		À définir	OUI
ORGANISATEUR	Unité milieu périlleux		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

Stage évolution GRIMP



DURÉE	24H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions GRIMP		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP2 ou IMP3 • Agents SMO2 et SMO3 de second appel		
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques de progression et de secours en canyon • Mises en œuvre opérationnelles		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
9 au 11 mai 2016	À définir	OUI	
6 au 8 juin 2016	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	Unité milieu périlleux		

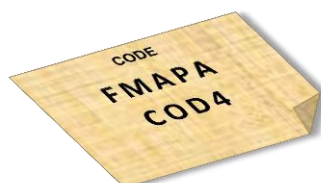


**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA conducteur embarcations

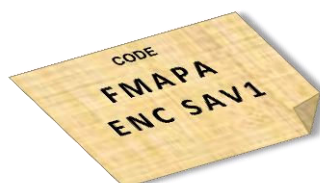


DURÉE	6H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	8

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur embarcation		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du COD4		
CONTENU	• Tests aquatiques en milieu naturel • Pilotage d'embarcations • Mises en situation de sauvetage avec embarcations		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
10, 11, 12 et 13 février 2016 (GEST)			
18, 19, 20 et 27 février 2016 (GOUEST)	CIBOURE	NON	
26 février 2016 (GSUD)			
ORGANISATEUR	Unité nautique		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA encadrement sauveteur aquatique



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'encadrant en formation de sauveteur aquatique		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du SAV1 • Encadrer les FMAPA et formations SAV1		
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques et pédagogiques • Mises en œuvre opérationnelles		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
7 et 8 mars 2016	ST PEE DE BIGORRE	OUI	
ORGANISATEUR	Unité nautique		

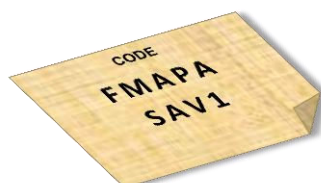


**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA sauveteur aquatique



DURÉE 16H00 (2 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 10 à 12

ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 4

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de sauveteur aquatique		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du SAV1		
CONTENU	• Tests aquatiques • Parcours technique		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
9 et 10 mars 2016		ST PEE DE BIGORRE	OUI
14 et 15 mars 2016		ST PEE DE BIGORRE	OUI
16 et 17 mars 2016		ST PEE DE BIGORRE	OUI
29 et 30 mars 2016		ST PEE DE BIGORRE	OUI
ORGANISATEUR	Unité nautique		

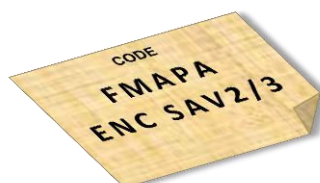


**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA encadrement chef de bord et sauveteur côtier



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d’encadrant en formation de chef de bord et sauveteur côtier	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du SAV3 • Encadrer les FMAPA et formations SAV 2 et 3	
CONTENU	• Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques et pédagogiques • Tests aquatiques • Techniques de sauvetage jet et paddle-board	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
4 et 5 avril 2016	BIDART	NON
ORGANISATEUR	Unité nautique	



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA chef de bord et sauveteur côtier



DURÉE 16H00 (2 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 10 à 12

ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 4

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de de chef de bord et sauveteur côtier		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du SAV2 ou SAV3		
CONTENU	• Tests aquatiques • Techniques de sauvetage jet et paddle-board		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
6 et 7 avril 2016		BIDART	OUI
2 et 3 avril 2016		BIDART	OUI
9 et 10 mai 2016		BIDART	OUI
11 et 12 mai 2016		BIDART	OUI
ORGANISATEUR	Unité nautique		



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA scaphandrier autonome léger qualifié à 40 m



DURÉE 24H00 (3 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 10 à 12

ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 3

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de scaphandrier autonome léger qualifié à 40 m	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du PLG1 (SAL1)	
CONTENU	• Étude des modifications de la réglementation • Analyse des retours d'expériences • Connaissance des nouveaux matériels • Formation dans son rôle de guide de palanquée	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
30 mai au 1 ^{er} juin 2016	CIBOURE	OUI
6 au 8 juin 2016	CIBOURE	OUI
13 au 15 juin 2016	CIBOURE	OUI
ORGANISATEUR	Unité nautique	



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FMAPA chef d'unité et conseiller technique SAL



DURÉE	24H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de chef d'unité ou conseiller technique SAL	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du PLG2 ou PLG3 (SAL2 ou SAL3)	
CONTENU	• Étude des modifications de la réglementation • Analyse des retours d'expériences • Connaissance des nouveaux matériels • Pédagogie théorique et pratique de la plongée • Formation dans son rôle de chef d'unité en opération (SAL2) • Formation dans son rôle de conseiller technique à la prévention hyperbare (SAL3)	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
20 au 22 juin 2016	CIBOURE	OUI
ORGANISATEUR	Unité nautique	



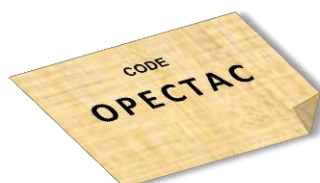
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS TECHNIQUES DIVERSES



Formation d'adaptation à l'emploi d'opérateur CTAC

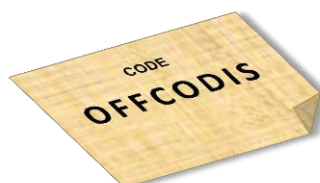


DURÉE	132H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Être capable, sous les ordres d'un chef de salle, d'assurer la réception et le traitement des appels, la transmission de l'alerte et le suivi opérationnel d'une intervention située sur le territoire départemental.	
PUBLIC CONCERNÉ	Stage ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires au minimum du grade de caporal.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être SPP, SPV ou PATS affecté au CTA.	
CONTENU	• Théorie • Les réseaux radio, téléphoniques • Le système de traitement de l'alerte	
DÉROULEMENT	5 jours + 7 gardes jour en doublure opérateur + 1 journée d'évaluation.	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	CTAC	Possible
ORGANISATEUR	CTAC	

FORMATIONS TECHNIQUES DIVERSES

Formation d'adaptation à l'emploi d'officier CODIS



DURÉE	7H00 (1 journée)
NOMBRE DE STAGIAIRES	3
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	Disposer des connaissances techniques et organisationnelles pour assurer la fonction d’officier CODIS.		
PUBLIC CONCERNÉ	Stage ouvert aux officiers sapeurs-pompiers professionnels.		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être Officier SPP du grade de Lieutenant 1 ^{ère} classe, hors classe ou Capitaine, inscrit sur la liste opérationnelle de chef de groupe depuis 1 an minimum, ayant suivi la formation officier renseignement.		
CONTENU	• Communication entre les acteurs • Les fiches réflexes • Retour d’expérience • Procédure et mise en œuvre opérationnelles		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CTAC	Possible	
ORGANISATEUR	CTAC		

Imprégnation opérationnelle CTAC



DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	2
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	À définir

OBJECTIFS	Découverte du rôle, des missions et du fonctionnement du CTAC		
PUBLIC CONCERNÉ	SPP et SPV		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Stage ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant validés la formation de chef d'après une équipe.		
CONTENU	Observation et compréhension de l'emploi d'opérateur CTAC et chef de salle		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CTAC	NON	
ORGANISATEUR	Service de la formation et du sport		

FORMATIONS TECHNIQUES DIVERSES

Journée silos et séchoirs

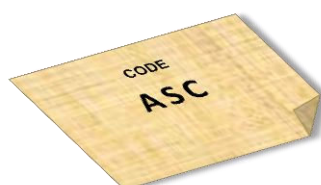


DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	16
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	Sensibilisation technique sur l’intervention dans les silos et séchoirs, avec visite sur le terrain.		
PUBLIC CONCERNÉ	SPP et SPV		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Stage ouvert en priorité aux officiers de la chaine de commandement et aux chefs d’après tout engin SPP/SPV.		
CONTENU	• Vocabulaire et description • Conduites à tenir • Visite de site		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	NON	
ORGANISATEUR	Service de la formation et du sport		

FORMATIONS TECHNIQUES DIVERSES

Journée d'information sur les interventions sur les ascenseurs et monte charges

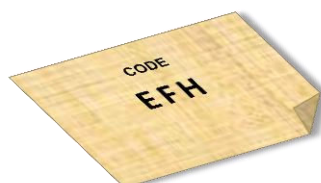


DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	16
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	Connaitre la marche générale des opérations sur une intervention pour ascenseur bloqué. Dégager en sécurité une personne bloquée dans une cabine d’ascenseur. Prendre conscience du risque de banalisation de ce type d’intervention.		
PUBLIC CONCERNÉ	SPP/SPV		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Stage ouvert aux candidats en cours de formation d’adjudant (chef d’agrès tout engin) ; Ouvert aux adjudants SPP/SPV.		
CONTENU	• Historique • La réglementation • La technologie • La manœuvre		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	NON	
ORGANISATEUR	Service de la formation et du sport		

FORMATIONS TECHNIQUES DIVERSES

Entrainement fusil hypodermique



DURÉE 4H00 (0,5 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES 10

ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 4

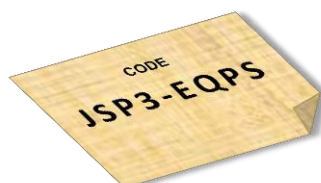
OBJECTIFS	Connaitre la marche générale des opérations sur une intervention pour ascenseur bloqué. Dégager en sécurité une personne bloquée dans une cabine d’ascenseur. Prendre conscience du risque de banalisation de ce type d’intervention.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP-SPV		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être détenteur de la formation animalière et inscrit sur la liste opérationnelle		
CONTENU	• Mise en œuvre du fusil hypodermique • Méthodologie opérationnelle du tir au fusil hypodermique		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
6 septembre 2016 (matin)	CIS PAU	NON	
13 septembre 2016 (matin)	CIS PAU	NON	
4 octobre 2016 (matin)	CIS ANGLET	NON	
11 octobre 2016 (matin)	CIS ANGLET	NON	
ORGANISATEUR	SFOR / GGDR		

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS- POMPIERS



FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

JSP3- EQPS – Équipier prompt secours



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP d'acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus	
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : • être titulaire du cursus de formation JSP1 <u>ET</u> JSP2 • être âgé de 16 ans au minimum à la date de la formation	
CONTENU	• Les moyens de transmissions radio • Les extincteurs et leur utilisation • Cadre juridique • Notions élémentaires • Sécurité • Les bilans • Les détresses vitales • Les autres atteintes • Mise en application des connaissances	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
19 au 23 <u>octobre 2015</u>	GEST	NON
26 au 30 <u>octobre 2015</u>	GEST	NON
19 au 23 <u>octobre 2015</u>	GOUEST	NON
15 au 19 février 2016	GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

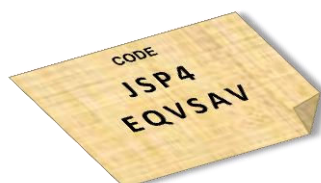


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Le candidat JSP doit maîtriser parfaitement les techniques et manœuvres acquises lors de son cursus de formation JSP1 et JSP2.

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Module complémentaire SPV des JSP- EQVSAV



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP4 d'acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus	
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : - jeune sapeur-pompier - apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - avoir validé l'EQPS (<i>obtention lors du JSP3</i>)	
CONTENU	- Cadre juridique - Notions élémentaires - Atteintes et affections spécifiques, parturientes - Immobilisations et relevages - Hygiène et asepsie - Protection, Balisage, dégagements d'urgence, calage - Mise en application des connaissances	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
22 au 26 février 2016	GEST	NON
15 au 19 février 2016	GOUEST	NON
22 au 26 février 2016	GSUD	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

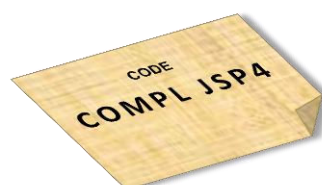


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Le candidat JSP doit maîtriser parfaitement les techniques et manœuvres acquises lors de son cursus de formation JSP1 à JSP3.

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Module complémentaire FISPV des JSP4



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12 à 15
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP d’acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus		
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être titulaire de l’EQVSAV (<i>obtention lors du JSP4</i>)		
CONTENU	• Utilisation Tronçonneuse de l’EQDIV • Intervention pour personne bloquée dans un ascenseur de l’EQDIV • Manœuvre d’exploration grand volume sous ARI de l’EQINC •		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
18 au 22 avril 2016	GEST	NON	
11 au 15 avril 2016	GOUEST	NON	
11 au 15 avril 2016	GSUD	NON	
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		

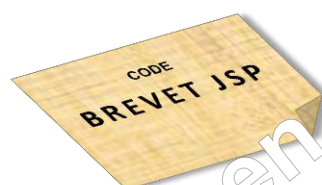


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Le candidat JSP doit maîtriser parfaitement les techniques et manœuvres acquises lors de son cursus de formation JSP1 à JSP3.

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Brevet national des JSP



DURÉE	16H00 (2jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	Selon l'année JSP4
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Obtention du Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers	
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) - Être âgé de 15 ans révolus et de moins de 18 ans à la date de l'examen	
CONTENU	- Épreuves conformes Décret n°2000-825 du 28 août 2000, modifié par le décret n°2002-1480 du 20 décembre, relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers - Arrêté du 23 avril 2003 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers <u>Sous réserve des modifications qui suivront la parution du nouveau référentiel</u>	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
14 mai 2016	À déterminer	NON
4 juin 2016	À déterminer	NON
ORGANISATEUR	SFOR	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

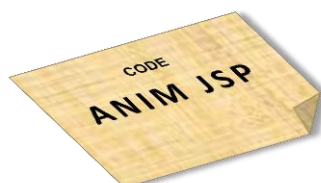
Pièces à fournir au SFOR pour constitution du dossier (au maximum avant le 15 avril 2016)

Aptitude médicale du SSSM ;

L'autorisation des parents ou des personnes investies de l'autorité parentale.

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Animateurs de section JSP



DURÉE 40H00 (5 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir s méthodes pédagogiques adaptées pour assurer la formation des JSP selon le plan de formation		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires souhaitant s’investir dans l’encadrement d’une section de JSP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• Être majeur • Être titulaire de la FI depuis 3 ans minimum • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • S’engager à dispenser des actions de formation dans une section de JSP		
CONTENU	• Présentation des différents textes • Les méthodes pédagogiques à la disposition de l’animateur pour la formation des jeunes • Présentation des différentes épreuves sportives des JSP • Réglementation des différentes épreuves • Préparation d’une leçon de préparation physique générale		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
8 au 12 février 2016		CDF	OUI
ORGANISATEUR	SFOR		

FORMATIONS DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL



Sont proposées au SDIS64 :

- Les formations d'assistant de prévention (anciennement ACMO) (base et recyclage) destinées à **tous les agents** désireux de s'investir en Hygiène et Sécurité.
- Formation SSSM :
 - Formation au soutien sanitaire opérationnel ;
 - Formation aux techniques d'urgence médicale sur mannequin Kelly ;
 - Formation aux protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU) (ainsi que le recyclage).

LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION DES PERSONNELS VOLONTAIRES du service de santé, obligatoire et terminée dans les 3 ans qui suivent le recrutement, se décline en 4 modules devant être réalisés dans l'ordre suivant :

- Module secourisme
- Module Sécurité Civile
- Module urgence
- Module santé publique

Des validations d'acquis professionnels (VAE) peuvent être accordées par une commission de la DGSCGC, justifiées par l'expérience professionnelle ou par des formations équivalentes.

LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION DES PERSONNELS PROFESSIONNELS du service de santé, obligatoire, est enseignée à l'ENSOSP durant 18 semaines.

LA FORMATION D'ADAPTATION À L'EMPLOI de groupement ou de chefferie, destinée au personnel volontaire ou professionnel, est enseignée à l'ENSOSP durant 3 semaines.

D'autres formations peuvent être proposées :

- Formation à l'évaluation médicale de la capacité des conducteurs destinée aux médecins généralistes réalisant des visites médicales professionnelles ou d'aptitude.
- Formation DSM (Directeur des Secours Médicaux), destinée aux médecins titulaires de la spécialité de Médecine de catastrophe.
- Ateliers de l'urgence (pédiatrie, urgences vitales, soutien sanitaire opérationnel, PHTLS, traumatologie) enseignés à l'ENSOSP durant 2- 3 jours.

Formation de base assistant de prévention



DURÉE	21H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir les connaissances afin d’assister et conseiller l’autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d’hygiène et de sécurité au travail		
PUBLIC CONCERNÉ	Tous les agents du SDIS64		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	- Être un agent de la collectivité PATS, SPP ou SPV - Être titulaire de sa formation d’intégration ou initiale		
CONTENU	- Compréhension des textes règlementaires - Découverte des outils techniques et procédures aux fonctions d’assistant prévention - Analyse des accidents et incidents de service		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	SSSM		

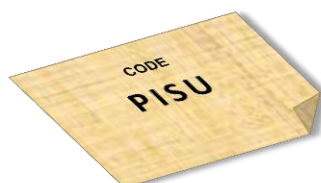
Formation au soutien sanitaire opérationnel



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 15
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir les connaissances et les techniques spécifiques des protocoles infirmier en soins d’urgences sous la délégation du Médecin chef départemental.		
PUBLIC CONCERNÉ	Infirmiers et médecins de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être titulaire de la FI SSSM ISPV • inscription ONI obligatoire		
CONTENU	• Pharmacologie et circuit du médicament • Responsabilités de l’ISP • Les protocoles infirmier en soins d’urgence sous délégation du Médecin Chef • Mises en situations pratiques		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	SSSM		

Formation initiale protocole infirmier en soins d'urgence



DURÉE 20H00 (2,5 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 10 à 15

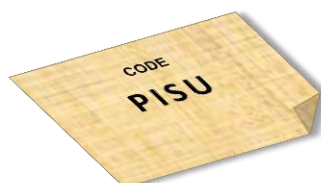
ÉVALUATION **CERTIFICATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir les connaissances et les techniques spécifiques des protocoles infirmier en soins d’urgences sous la délégation du Médecin chef départemental		
PUBLIC CONCERNÉ	Infirmier de sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être titulaire de la FI SSSM ISPV • inscription ONI obligatoire		
CONTENU	• Pharmacologie et circuit du médicament • Responsabilités de l’ISP • Les protocoles infirmier en soins d’urgence sous délégation du Médecin Chef • Mises en situations pratiques		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	SSSM		

FORMATIONS DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

**Formation aux techniques d'urgences médicales
sur mannequin de formation KELLY**



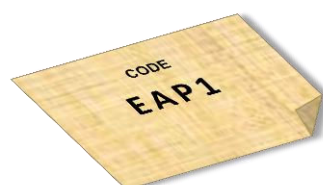
DURÉE	04H00 (0,5 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	6 à 9
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir les connaissances et les techniques d’urgences médicales, par manœuvre sur le mannequin KELLY.		
PUBLIC CONCERNÉ	Médecins ou infirmier de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	Être : • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • titulaire de la formation d’équipier au VSAV • de préférence titulaire du module urgence		
CONTENU	Maîtrise des gestes et des thérapeutiques d’urgence grâce à un mannequin de simulation.		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	SSSM		

FORMATIONS SPORT



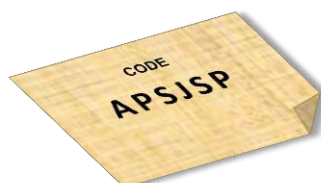
Opérateurs des activités physiques et sportives de sapeurs-pompiers



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour animer et encadrer les séances d'entraînements physiques et sportives des sapeurs-pompiers.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• Avoir satisfait aux prérequis • Avoir le niveau 3 (standard) aux indicateurs de la condition physique • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>)	
CONTENU	• L'organisation générale des APS chez les sapeurs- pompiers • Caractéristiques principales d'un programme de santé sécurité par l'APS • Les principaux risques liés à une mauvaise pratique • Structuration type d'une séance d'APS • Principes d'animation et de gestion de groupe • Mise en œuvre des ICP	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
10 au 14 octobre 2016	CDF	OUI
ORGANISATEUR	SFOR	

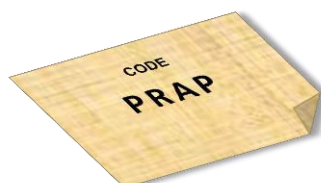
Module complémentaire – Encadrement des APS des JSP



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour dispenser une séance pratique d’APS prédéfinie dans le respect du développement biologique d’un jeune public (13 à 18 ans) et dans un cadre règlementaire sous l’autorité d’un responsable de section JSP		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	• En priorité, rattaché à une section de JSP • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>)		
CONTENU	• Organisation de l’entrainement cardiovasculaire, musculaire, et athlétique par tranche d’âge. • Théorie et pratique • Les bonnes pratiques de la vie		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
11 et 12 février 2016		CDF	OUI
ORGANISATEUR	SFOR		

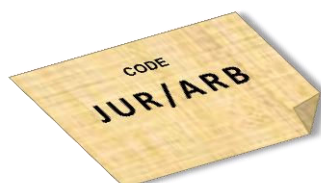
Module complémentaire – prévention des risques liés à l'activité physique



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour prendre en compte les bonnes pratiques en matière de geste et postures dans le cadre de son activité professionnelle		
PUBLIC CONCERNÉ	SPP, SPV et PATS du SDIS64		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• En priorité, être membre de la filière encadrement des activités physiques et sportives		
CONTENU	• Anatomie générale de l'appareil locomoteur et causes traumatologiques. • Protéger son dos. • Principes de base de la manutention		
DATES		LIEUX	HÉBERGEMENT
11 et 12 février 2016		CDF	OUI
ORGANISATEUR	SFOR		

Module complémentaire – Arbitrage et jury



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour maitriser les aspects règlementaires, organisationnels et logistiques relatifs à la mise en place des épreuves et compétitions officielles et de connaître les règles de chronométrie et de jugement des épreuves sportives officielles		
PUBLIC CONCERNÉ	SPP, SPV et PATS du SDIS64		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	• En priorité, être membre de la filière encadrement des activités physiques et sportives • Être volontaire pour s'investir dans les manifestations sportives règlementaires SP		
CONTENU	• Rôle et missions des chronométreurs, juges, starters • Cadre à respecter lors des épreuves officielles • Règlementation des épreuves sportives officielles. • Mise en application		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	OUI	
ORGANISATEUR	SFOR		

LA FORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

Dans le cadre de sa politique globale de développement du volontariat, le SDIS64 a décidé d'amplifier :

- ✓ les actions de reconnaissance et de valorisation du volontariat dans le monde professionnel,
- ✓ les partenariats avec les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires,
- ✓ les partenariats avec l'Éducation nationale.

Vous trouverez ci-joint les 2 dispositifs mis en place pour mettre en œuvre cette politique.

- ***Le dispositif de reconnaissance des formations, de l'expérience et des compétences des sapeurs-pompiers volontaires dans le milieu de l'entreprise.***
- ***Le dispositif des conventions de formation des sapeurs-pompiers volontaires.***

La mission prospective et développement du volontariat travaille en étroite collaboration avec le service formation et l'ensemble des acteurs qui le compose ou qui sont associés à la mise en œuvre de la formation.

Le respect rigoureux des contraintes législatives et réglementaires, associé au professionnalisme des organisateurs, responsables pédagogiques et formateurs, nous ont permis d'être reconnus auprès des employeurs publics et privés favorisant ainsi le départ en formation de leurs salariés/sapeurs-pompiers volontaires.

Aussi, chaque année, nous constatons une forte augmentation des départs en formation dans le cadre des plans de formation des entreprises ou des collectivités, des établissements publics.

Pour cela, le calendrier départemental de formation pour l'année à venir, validé puis diffusé auprès des centres d'incendie et de secours ainsi qu'auprès des employeurs, nous permet, après acceptation de la candidature du sapeur-pompier volontaire par son chef de centre puis de son chef de groupement via le service des emplois et des compétences des groupements territoriaux, de négocier et conventionner sa formation le plus tôt possible tel que prévu aux articles 8 et 8-1 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée.

Au titre de l'article L723-13 du code de la sécurité intérieure, les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'actions de formation adaptées aux missions qui leurs sont confiées en tenant compte des compétences qu'ils ont acquises, dans les conditions fixées aux articles L1424-37 et L1424-37-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, le sapeur-pompier volontaire peut partir en formation sur son temps de travail effectif, en étant rémunéré normalement. En contrepartie, outre l'inscription de sa formation au plan de formation par son employeur, ce dernier peut percevoir les indemnités horaires à sa place tel que prévu à l'article 7 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée.

De plus, le décret n°2013-153 du 19 février 2013 reconnaît que les formations suivies par les sapeurs-pompiers volontaires rentrent dans le champ de la formation professionnelle continue prévue par le Code du travail. Plus précisément, celles-ci sont imputables en tant « qu'actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances » (Art. L.6317-7 du Code du travail) et rentrent dans le « droit individuel à la formation », mais peuvent aussi être inscrite au titre du plan de formation de l'entreprise en fonction des modalités retenues par l'entreprise ainsi que la négociation avec l'employeur.

Dans l'immédiat, les formations des sapeurs-pompiers volontaires ne peuvent pas être éligibles au titre de la formation professionnelle tout au long de la vie car elles ne sont pas encore à ce jour inscrites au recensement de « l'inventaire » de la Commission Nationale de Certification Professionnelle.

Dès que le dispositif prévu selon les modalités décrites ci-dessus sera à nouveau opérationnel, la mission prospective et développement du volontariat fera passer les informations nécessaires à l'attention de l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires du département par les différents canaux de communication à disposition au SDIS64.

Plusieurs modalités sont possibles :

- ***Convention de disponibilité pour la formation***

Il s'agit de la reconnaissance de l'employeur à respecter le cadre d'application de la loi et de libérer son salarié/sapeur-pompier volontaire sur le temps de travail effectif pour se former. Elle est valable toute l'année et renouvelable par tacite reconduction année après année. Elle permet de fixer le nombre de jour annuel pour lequel l'employeur s'engage à libérer son salarié pour suivre une formation.

- ***Convention de formation professionnelle continue***

C'est le document officiel permettant l'inscription de la formation au plan de formation.

Elle n'est valable que pour la durée de l'action de formation retenue. En complément de la convention de formation professionnelle continue, nous trouvons la fiche descriptive de la formation puis, à l'issue de la formation, la feuille d'émargement (stagiaire et formateur) et l'attestation de présence seront remis à l'employeur, et au stagiaire l'attestation de fin de formation.

La convention de formation professionnelle continue est indépendante de la convention de disponibilité. De plus, plusieurs conventions de formation professionnelle continue peuvent être signées dans l'année pour un sapeur-pompier volontaire.

Dans tous les cas, même s'il existe un accord verbal et moral permettant au sapeur-pompier volontaire de partir en formation, nous lui conseillons de proposer par notre intermédiaire une convention de disponibilité le protégeant de tout risque de rupture avec son employeur et vis-à-vis de ses collègues de travail.

De plus, la subrogation peut intervenir dans tous les cas, quel que soit le type de conventionnement (disponibilité ou formation professionnelle continue).

- ***Contrat de formation professionnelle continue***

Depuis 2003, pour les sapeurs-pompiers volontaires exerçant une activité non salariée (artisans, commerçants, professions libérales, etc.), nous avons obligation de signer avec eux un contrat de formation professionnelle continue qui justifie qu'ils participent à une formation professionnelle. En complément du contrat de formation professionnelle continue, nous trouvons : la fiche descriptive de la formation, à l'issue la feuille d'émargement (stagiaires, formateurs), l'attestation de présence et l'attestation de fin de formation.

En conséquence, la mission prospective et développement du volontariat, seule habilitée à négocier les conventions auprès des employeurs et tout ce qui s'y rattache, est au service des sapeurs-pompiers volontaires et de leurs employeurs.

Pour tous renseignements

Capitaine Claude VIDAL
claud.vidal@sdis64.fr

Monsieur Hervé GÉNISSON
herve.genisson@sdis64.fr

SDIS64
Mission prospective et développement du volontariat des Pyrénées-Atlantiques
33, avenue du Maréchal Leclerc
B.P. 1622 - 64016 PAU Cedex
Tél : 08.20.12.64.64

LES FORMULAIRES

Certains sapeurs-pompiers devront fournir des formulaires précis. Ces formulaires serviront, en fonction du type de stage, aux différents services des groupements et du SDIS64

Des originaux, à jour, seront distribués à chaque chef de centre le jour de présentation du calendrier de formations 2015

Liste des formulaires

- Déclaration de situation pour les S.P.V. (I.F. 089)
- Demande de subrogation pour les S.P.V. (I.F.092)
- Autorisation d'absence pour les S.P.V. (I.F.090)
- Demande de remboursement de frais de déplacement (I.F.252)
- Procédure de demande d'ordre de mission (I.A. 005)
- Demande d'ordre de mission ou d'autorisation d'absence (I.F.197)

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le cross départemental 2016

Le samedi 5 novembre 2016 dans le GROUPEMENT TERRITORIAL OUEST (*lieu à confirmer*)

Le cross National 2016

Le samedi 19 mars 2016 à FONTAINEBLEAU (77)

Le challenge de la qualité (PSSP) départemental 2016

Le samedi 2 avril 2016 dans le GROUPEMENT TERRITORIAL EST (*lieu à confirmer*)

Le challenge de la qualité (PSSP) zonal 2016

Le samedi 21 mai 2016 à AGEN (47)

Le challenge de la qualité (PSSP) national 2016

Le samedi 25 juin 2016 à BESANCON (25)

Challenges sportifs 2016

Challenge « Matthieu IRIGOIN »

Course et marche pédestre

Challenge « Christian CARMOUZE »

Tournois de football

Challenge « Jean-Claude LAYRIS »

Compétition de ski

Challenge « François PALENGAT »

Compétition de tir

En application de la loi du 11 mars 1957 et du code de la propriété intellectuelle
du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale
à usage collectif de la présente publication est strictement interdite
sans autorisation expresse de :



© SDIS 64
33, avenue du Maréchal Leclerc
BP 1622
64016 PAU cédex
Téléphone 0820 12 64 64

Reproduction interdite par quelque procédé que ce soit
(Impression, photographie, photocopie, scanner, etc.).t